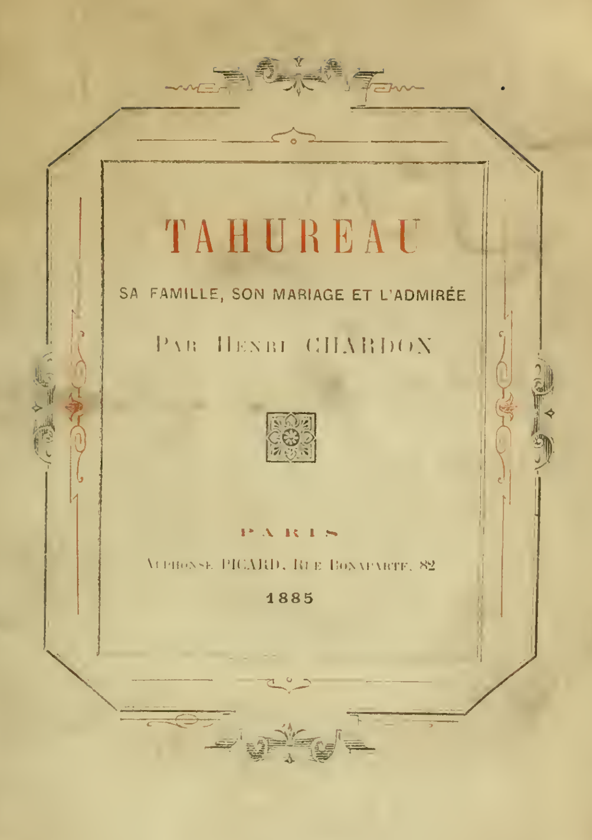


TAHUREAU

SA FAMILLE, SON MARIAGE ET L'ADMIRÉE

PAR HENRI CHARDON

PARIS

ALPHONSE PICARD, RUE BONAPARTE, 82

1885

LA VIE

DE

TAHUREAU



Extrait de la Revue historique et archéologique du Maine.

LA VIE
DE
TAHUREAU

DOCUMENTS INÉDITS
SUR
SA FAMILLE, SON MARIAGE ET L'ADMIRÉE

PAR

Henri CHARDON

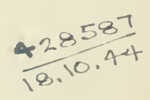
Conseiller général de la Sarthe, Vice-Président de la Société historique du Maine, ancien élève de l'Ecole des Chartes,
Officier d'Académie



PARIS
ALPHONSE PICARD
Libraire de la Société de l'École des Chartes,
82, rue Bonaparte, 82

MAMERS
G. FLEURY ET A. DANGIN
Imprimeurs-Éditeurs
15, Place des Grouas, 15.

1885





LA VIE
DE
TAHUREAU
DOCUMENTS INÉDITS
SUR SA FAMILLE, SON MARIAGE ET L'ADMIRÉE

Dans ces dernières années, au lendemain des travaux de Blanchemain, de M. Marty-Laveaux, l'éditeur de la Pléiade, et de M. Ernest Courbet comme naguère au lendemain de ceux de Sainte-Beuve, la mode est toujours à l'exhumation des poètes du XVIe siècle. Aussi n'en reste-t-il plus guère dont la vie, de même que les œuvres, ne soit connue des curieux. Pourtant le Maine, malgré plusieurs monographies d'intérêt différent, a fait, en somme, bien peu jusqu'à ce jour, pour mettre en relief une des plus attrayantes figures poétiques de ce temps, celle de Jacques Tahureau, un des vaillants, qui dès la première heure de la renaissance poétique en France entra dans la brigade de Ronsard, et fut l'émule de du Bellay, de Baïf, d'Olivier de Magny et de Jean de la Péruse.

C'est sans doute pour cela que plusieurs amis de nos gloires mancelles, désireux de mieux connaître les particularités de sa courte existence, et de voir fixer les traits de

sa physionomie restés un peu vagues jusqu'à présent, ont bien voulu me demander de ne pas garder pour moi seul ce que je savais de ce gentil poète du XVIe siècle.

J'aurais préféré, je l'avoue, voir les *jeunes* parler de Tahureau. Il est le poète de la jeunesse, et de l'heure ensoleillée des premières amours. Son nom aurait dû être comme un aimable aiguillon pour les nouvelles recrues de la littérature dans le Maine. Mais hélas! la jeunesse d'aujourd'hui aime surtout les travaux faciles, ceux qu'on peut faire en un jour, *à la diable* et quasi en un tour de main.

Et il faut le reconnaître, pour dire quelque chose de nouveau du chantre de l'*Admirée* qui n'a duré que l'espace d'un matin, il faut un peu se peiner, et d'abord commencer par lire tous ses vers, non pas pour en respirer le parfum trop enivrant et trop capiteux, non pas pour extraire le suc dangereux de cette poésie trop sensuelle, mais pour en dégager la biographie de l'auteur qui ne s'y trouve qu'à l'état latent. De plus, on a déjà beaucoup écrit sur Tahureau, sans éclairer sa vie d'une grande lumière (1). Je comprends

(1) Consulter sur Tahureau : Maurice de la Porte, Epitre en tête des *Dialogues* de Tahureau, datée du 24 mars 1565, Edition Lemerre, p. IV. et *Epithètes*, 1571, f° 255 v°. Les *Bibliothèques Françoises* de La Croix du Maine et de Du Verdier, édition Rigoley de Juvigny, I, 433, II, 326, IV, 307. Colletet, *Vies des poètes françois*, en tête de l'édition des *Mignardises* de Tahureau, donnée par Blanchemain, chez Gay, 1868, p. VII à XXI. (Des extraits de la notice de Colletet ont été reproduits par F. Conscience en tête de l'édition des *Dialogues* parue chez Lemerre en 1870, p. VIII, et par M. de Rochambeau, *la Famille de Ronsard*, p. 243.) Niceron, *Histoire des hommes illustres*, XXXIV, p. 207; l'abbé Gouget, *Bibliothèque française*, XII, 40; le *Dictionnaire* de Moréri; Sainte-Beuve, *Tableau de la poésie française au XVIe siècle*, Edition Charpentier, 1869, in-12., p. 94; *Catalogue de la Bibliothèque poétique* de Viollet-le-Duc, 1843, p. 210; Le Paige, *Dictionnaire du Maine* II, 261; de Clinchamp, *Bulletin du Bibliophile*, VIIe série, 1846, p. 935 à 946; M. Hauréau, *Histoire littéraire du Maine*, 1re édition in-8°, III, 348, 2me édition in-12, X, 60; la notice et les notes de Blanchemain, en tête des deux éditions données par lui des *Poésies* de Tahureau, la 1re, chez Gay 1868 et 1869, la 2me, chez Jouaust 1870, 2 vol, in-16. La notice placée en tête de cette dernière édition a été reproduite dans *Poètes et*

donc que le maigre résultat donné par bien des notices diverses ait refroidi les amis que le poète doit compter parmi les lettrés du Maine.

En présence de l'invite qui m'a été adressée, je ne puis me dispenser d'entr'ouvrir mes portefeuilles, et de communiquer ce que je sais d'inédit sur le jeune poète et sur son *Admirée*. J'aurais certes mieux aimé faire le portrait d'un autre poète manceau sentant moins l'Anacréon et le Catulle ; mais, l'érudition et la curiosité peuvent aborder cette vie sans scrupules, comme celle de tout autre écrivain de la Renaissance. Parlons donc sans autre préambule de Tahureau et aussi quelque peu de son *Admirée*. Les énigmes littéraires ont toujours eu le don de m'attirer, et l'*Admirée* est une des figures de femmes les plus énigmatiques du XVI[e] siècle.

Il faut bien que je dise tout d'abord quelques mots de la famille de Tahureau. Elle n'était pas d'aussi haute extraction que l'ont pensé ceux qui, après La Croix du Maine, ont réveillé à son propos le souvenir du grand nom de du Guesclin. Ce qui l'indique bien, c'est que le père de Jacques fut réduit à prouver sa noblesse qu'on lui contestait. C'est surtout en faisant allusion à la noblesse des Tiercelin, parents de sa mère, que le poète vante « ses nobles ayeux »,

Qui ont conquis, par la poudreuse place
Et par le sang, maint loyer vertueux.

Amoureuses de P. Blanchemain, t. 1[er], p. 161, Paris, Willem, 1877. Voir aussi la notice de F. Conscience en tête de son édition des *Dialogues*, 1870. Enfin consulter les notices relatives à Tahureau dans les différentes histoires de notre littérature notamment, celle de Pierre Malitourne, *Les poètes français*, publiés par Crepet, Paris, Gide, 1861, t. II, p. 87, et celles de M. Godefroy, *Histoire de la littérature française*, XVI[e] siecle, p. 482 et suiv., et de M. Becq de Fouquières, *Œuvres choisies des Poètes français* du XVI[e] siècle, 1880, in-12, p. 61, etc., etc. Parmi les manuscrits d'auteurs manceaux, voir à la Bibliothèque et aux Archives municipales du Mans les notices consacrées aux Tahureau par le curé Gilles Négrier de la Crochardière, Maulny, l'abbé Belin de Béru, et le maire René Anselme Négrier de la Crochardière, etc.

Il était fier de sa famille : il dit, en parlant de lui-même, à son *Admirée* dans un de ses plus beaux sonnets, que si elle est d'une hautaine race,

Aux yeux François sa noblesse est certaine (1).

Les Tahureau étaient angevins d'origine. La terre de la Chevalerie, terre noble, qu'ils possédaient, est située en Anjou, à Jarzé, et c'est peut-être de sa possession que vint simplement leur noblesse. Au lieu de remonter à des origines sans doute un peu fabuleuses, comme celles de plus d'une généalogie, je me bornerai à dire, d'après les notes de l'abbé Belin de Béru, qu'on trouve à Angers un Jean Tahureau, avocat en cour laye, le 13 novembre 1395.

A partir de 1448 les actes qui les concernent et font partie de leurs archives de famille au Cabinet des Titres, deviennent plus authentiques et plus nombreux (2). Je citerai en cette année, à la date du 15 décembre, le partage fait entre René et Jean Tahureau des biens de *noble* Colas leur père (3). Ce qui créa les liens des Tahureau avec le Maine ce fut le mariage de Jean, le jeune des deux frères (contrat du 10 août 1466), avec Isabeau de Courthardy sœur du célèbre Pierre de Courthardy, qui devait devenir premier président du parlement de Paris (4). On voit, le 6 novembre 1467,

(1) *Poésies de Jacques Tahureau*, Edition Jouaust, I, 68, II, 71.

(2) Indépendamment du dossier du Cabinet des titres, j'ai eu connaissance à la dernière heure d'un autre dossier des Tahureau. M. Haton de la Goupillière a bien voulu naguères donner ces pièces de famille à M. l'abbé Esnault, qui à son tour me les a obligeamment communiquées. Pour le distinguer de celui du Cabinet des Titres (Pièces originales), je désigne ce dossier sous le nom de dossier B.

(3) C'est ce Colas, marié à Georgette Bernard, qui est dit un des fils de Pierre Tahureau et d'Anne du Guesclin.

(4) Isabeau était issue de Seguin de Courthardy et de Marie de Pocé, fille d'une maison noble des environs d'Amboise. Voir dans les *Poésies de Tahureau* I, XXV, l'extrait des mss. de Maulny reproduit par Blanchemain. Devant consacrer une longue notice aux Courthardy,

discret homme M[e] Pierre de Courthardy, licencié en droit, tant en son nom que comme ayant droit de vénérable homme M[e] Jean de Courthardy, son oncle, et comme se faisant fort de Jacques de Courthardy, son frère, donner procuration au Mans à Jean Tahureau, son beau-frère à cause d'Isabeau, femme de ce dernier, pour recueillir la succession de Jean Pellegault, demeurant à Sainte-Suzanne.

Jean Tahureau alla à l'arrière-ban avec les nobles de Baugé en Bourgogne, nous apprend son fils. Il prend le titre d'écuyer dans plusieurs actes où il figure en qualité de commis ou de ci-devant commis à tenir le compte de la dépense de feu Mgr le duc d'Alençon, 1477-1481 (1).

On le dit mort le 3 mai 1500 (2). Sa sépulture se voyait élevée d'un grand pied de haut hors de terre, devant l'autel de la chapelle de Jarzé. Il etait qualifié de noble dans son épitaphe et ses armes *d'argent à trois hures de sanglier de sable* étaient gravées sur sa tombe. C'est là, à tout prendre, le principal argument invoqué pour prouver sa noblesse ; son fils ajoute qu'il a vécu noblement pendant trente ou quarante ans avec les habitants de Jarzé, à la Chevalerie, et qu'il a été tenu et réputé noble par eux.

Peu de temps après sa mort, Jean Bourré, seigneur du Plessis Bourré et de Jarzé, donne quittance le 22 septembre 1500 à Isabeau de Courthardy, *veuve* de Jean Tahureau, écuyer, sieur de la Chevalerie, des arrérages des droits seigneuriaux qu'elle devait à la recette de Jarzé.

je m'abstiens de parler ici de cette famille, célèbre à plus d'un titre dans l'Histoire du Maine.

(1) Ce fut vers 1475 qu'il aurait été chargé « de l'état et de la dépense de Jean d'Alençon », nous dit en 1540 son fils dans un mémoire généalogique, qui ne brille pas toutefois par une grande exactitude de dates.

(2) Cela est difficile à concilier avec son identification avec Jean Tahureau, mentionné dans un rôle du ban et de l'arrière ban des gentilshommes du ressort de Baugé paraissant daté du 19 septembre 1503, et dont un extrait figure dans le dossier B des preuves de noblesse des Tahureau. Le dossier du Cabinet des titres renferme lui-même des pièces qui se rapportent à d'autres Tahureau, bien qu'elles soient mêlées à celles des Tahureau de la Chevalerie.

La veuve emmena ses enfants dans le Maine, pour les faire demeurer avec Mr Jacques de Courthardy, leur oncle maternel, alors official du Mans. Jacques, le père du poète, dit qu'il a été nourri au Maine dès le berceau, qu'il alla aux écoles à Paris, puis à Poitiers, à Angers, où il fut reçu licencié ès-droits à l'âge de 25 à 26 ans. Comme bien d'autres, il avait reçu la tonsure, afin de pouvoir obtenir des bénéfices. On trouve en effet des lettres de tonsure données le 24 juin 1494, par Philippe de Luxembourg, à Jacques Tahureau, fils de noble Jean et d'Ysabeau de Courthardy, natif du diocèse d'Angers (1), en vertu de lettres dimissoires du vicaire général de l'évêque d'Angers du 23 mai 1494. Il n'était que puiné, ce qui semble tout d'abord expliquer comment il n'embrassa pas la carrière des armes ; mais son frère aîné, Jean, était entré dans l'Eglise. Celui-ci renonça même à ses droits d'ainesse au profit de Jacques, en faveur du mariage de ce dernier. Leurs sœurs se marièrent aussi toutes deux. Renée épousa Jean d'Argenson, écuyer, seigneur d'Avesnes ; leur contrat de mariage fut passé le 3 mai 1511. Elle est dite veuve le 27 août 1544. Le contrat de mariage de Perrine avec Guillaume de Mellanger, écuyer, est daté du 19 novembre 1516 (2).

Peu de temps après la mort du président de Courthardy, Jacques Tahureau se maria au Mans. Il avait alors environ 27 ans. Le 27 mars 1506 fut accordé le contrat de mariage d'honorable Me Jacques Tahureau, écuyer, licencié ès-lois, sieur de la Chevalerie, assisté de son frère Jean, licencié

(1) Bien que la vie de son père se soit en grande partie passée à Jarzé, l'enquête de 1540 sur la noblesse des Tahureau dit Jacques né à *St-Pierre de Précigné*, paroisse qui fait aujourd'hui partie du département de la Sarthe, mais qui alors dépendait de l'Anjou.

(2) En cédant ses droits d'aîné à Jacques, Jean avait imposé à son frère la condition de marier et d'aparager noblement ses deux sœurs ; les deux contrats que je viens d'indiquer d'après le dossier B sont l'exécution de cet engagement. Au contrat de Renée figurent Guillaume de Courthardy conseiller au parlement, et Pierre, juge du Maine, fils du célebre président.

en droit, curé de Saint-Sulpice et chapelain de la chapelle Sainte-Anne, en l'église du Mans, avec Marie Tiercelin, fille aînée de noble homme Louis Tiercelin, licencié ès-lois, conseiller du roy en son grand conseil et lieutenant du sénéchal du Maine, et de Renée Vaudelet. Louis Tiercelin y promit de résigner son office du Maine au profit de Jacques Tahureau, qui en devenant son gendre devint aussi lieutenant du sénéchal de cette province.

On peut voir, dans les notes laissées par Maulny et reproduites par Blanchemain, par quelle série d'offices de magistrature passa successivement Jacques Tahureau, cessant d'être lieutenant du sénéchal pour occuper l'office de vice-président et premier conseiller en la cour des Grands-Jours du Maine et d'Angoumois, puis celui de juge royal et ordinaire du Maine et redevenir ensuite lieutenant général. Je n'aurais rien de nouveau à dire à cet égard; quant aux Tiercelin j'en aurais trop au contraire pour pouvoir en parler à cette place.

Qu'il me suffise de rappeler que Jacques Tahureau, en 1540, dit sa femme Marie Tiercelin cousine d'Adrien Tiercelin, sieur des Brosses, l'un des gouverneurs du feu dauphin, et du vaillant Charles Tiercelin, sieur de la Roche du Maine. Brantôme a eu soin de ne pas oublier ce fameux capitaine du temps de François Ier, et le jeune poète Manceau, son parent, lui a adressé quelques-uns de ses plus beaux vers. Ce fut aussi par sa mère que le chantre de l'*Admirée* fut parent de Claude Ronsard, seigneur de la Possonnière, frère de Pierre, son chef de file, son inspirateur, et celui de tous les poètes de la seconde moitié du XVIe siècle. Claude avait épousé, en 1536, Anne Tiercelin, fille de Julien Tiercelin, seigneur de la Beschuère en la Chapelle-Huon, frère de Marie, qui trente ans plus tôt avait été mariée à Jacques Tahureau (1).

(1) Voici du reste l'extrait d'une pièce contemporaine qui renferme les noms de tous les Tiercelin de 1530, et permet de mieux les indivi-

De ce mariage de Jacques et de Marie naquirent au moins quatre enfants: Pierre, l'aîné, Jacques, le poète, Marie, femme de Georges Clément, sieur de la Dannière à Amné, et Anne, femme de Jean Guéroult, sieur de Bellenoë, en Pervenchères (1). Ce qui a lieu de surprendre, c'est la naissance tardive des fils de Jacques Tahureau. Le poète, né vers 1527, n'est venu au monde que plus de vingt ans

dualiser que ne l'ont fait Blanchemain, *Poésies de J. Tahureau*, I, XXVII et suiv. et l'auteur du *Bas Vendomois*. C'est une commission donnée au Mans le 18 août 1530 par François Bouju, licencié ès-lois, lieutenant général du juge du Maine, à la requête de Me Nicolas Corbin, docteur en droits, conseiller au grand conseil, tant en son nom que comme tuteur de ses enfants et de feue demoiselle Antoinette Tiercelin, sa femme, de Me Robert Tiercelin, conseiller au parlement, de Me Jacques Tahureau, licencié en droit et juge du Maine, de Charles Tiercelin, chevalier, sieur de la Roche du Maine, de Jean Tiercelin, chevalier maître d'hôtel des enfants de France, de Cosme Tiercelin, écuyer sieur de Balou, et de Me Louis Tiercelin, curé de la Chapelle-Huon, pour faire assigner la veuve de Me Jacques Tiercelin, afin de procéder à l'exécution d'une sentence des requêtes du palais du 29 juillet 1530. (Cabinet des Titres, Dossier Tahureau). —Voici de plus l'extrait d'une pièce provenant du dossier B : Transaction du huitième juin 1548, passée en la Cour royale du Mans et de Bournouvel, faite entre noble personne Claude de Roussard, seigneur de la Possonnière, mary de damoiselle Anne Tiercelin, fille unicque de deffunt noble homme Julien Tiercelin, en son vivant fils ainé et principal héritier de deffunt noble messire Louis Tiercelin, chevalier seigneur de la Beichuère d'une part, et damoiselle Marie Tiercelin, femme de noble homme Jacques Tahureau, sieur de la Chevallerie, Mathurin Guénault, procureur de damoiselle Jeanne Tiercelin, femme de noble homme Guillaume de Mondragon, sieur de Hire, et damoiselle Françoise Tiercelin, les dites damoiselles sœurs germaines du dit deffunt Julien et de deffunt Mre Louis Tiercelin en son vivant trésorier de Saint-André ; ladite transaction pour raison du partage fait des biens de la succession dudit deffunt Mre Louis Tiercelin, trésorier dudit Saint-André.

M. Max Rooses, *Christophe Plantin, imprimeur anversois*, Anvers, in-folio, 1882, vient de renverser définitivement la légende de l'origine noble du célèbre imprimeur Christophe Plantin, qu'avaient imaginée ses descendants en le rattachant à la famille des Tiercelin ; il a montré qu'il était simplement fils d'un domestique, et né dans un village près de Tours en 1514.

(1) Je corrige ici les erreurs de noms qu'ont commises Mauluy et d'autres d'après lui sur le compte des gendres de Jacques Tahureau.

après le mariage de son père, et Pierre, sur l'âge duquel La Croix du Maine s'est gravement trompé, ne paraît pas avoir été de beaucoup son aîné.

Jacques fut un magistrat renommé par son savoir, sa doctrine et sa générosité. La Croix du Maine dit qu'il « eut un état de juge auquel il s'est tellement porté que c'étoit le plus aimé et respecté qu'autre qui aye été devant lui et peut-être de ceux qui viendront après (1) ». Ce dut être un grand crève-cœur pour le vieux magistrat de ne pouvoir transmettre son office à aucun de ses deux fils (2). Est-ce leur peu de goût pour la robe longue, ou son grand âge qui l'amenèrent à résigner son office de lieutenant général au profit d'Anselme Taron, son allié par les Courthardy ? On peut choisir entre les deux hypothèses.

En dehors de sa vie de magistrat, on pourrait réunir sur son compte un assez grand nombre de renseignements plus intimes. Les registres de la collégiale de Saint-Pierre-la-Cour, à partir de 1535, contiennent de curieux documents sur la maison qu'il habitait rue Saint-Flaceau.

Cette maison (déclaration du 3 septembre 1553) était située sur le côté droit de la rue, c'est-à-dire sur le côté le plus voisin de la Grande-Rue. Elle joignait d'un côté la maison de noble Christofle Perrot, sénéchal du Maine, maison encore aujourd'hui bien connue, et de l'autre celle de Jean Taron, dont il ne faut pas s'étonner dès lors de retrouver le nom dans les vers du poète.

Une autre fois je pourrai plus à loisir parler de cette maison des Tahureau, encore facile à identifier et qui après la mort du vieux lieutenant général fut un instant habitée

(1) La Croix du Maine, *Bibliothèque françoise,* II, 326.

(2) Plus tard un de ses descendants, Pierre Tahureau, seigneur du Chesnay, époux de Marie-Françoise Hoyau, occupa l'office de lieutenant particulier en la sénéchaussée du Mans de 1697 à 1745, c'est-à-dire presque jusqu'à sa mort ; il fut inhumé le 28 octobre 1747, âgé de 75 ans, dans l'église des Jacobins du Mans.

par son fils aîné Pierre le représentant de la famille (déclaration du 31 février 1561) (1).

Parmi les notes rassemblées par Belin de Béru, on en trouve quelques-unes se rapportant à Jacques Tahureau et à sa femme (2). Le registre des conclusions capitulaires du chapitre de Saint-Julien de 1537 à 1540 indique aussi qu'à la date du 17 juillet 1538, le chapitre fait remise à noble Jacques Tahureau, licencié en droit, lieutenant général en la sénéchaussée du Maine, des ventes d'un contrat d'acquêt de deux cents livres, qu'il avait passé avec noble Claude Ronsard (frère aîné du poète) et Anne Tiercelin.

A la fin de sa vie, à la date du 1er avril 1555, Jacques Tahureau eut même avec ce Claude Ronsard, son parent, un différend qui peut nous paraître aujourd'hui singulier. Il prétendait que ce dernier avait seulement le titre d'écuyer et ne pouvait se qualifier de celui de chevalier. Il perdit son procès ; une sentence rendue à Paris, le 21 septembre 1555, reconnut que Claude Ronsard avait été fait chevalier par le roi au voyage d'Allemagne.

C'est ce que nous apprennent les papiers de famille des Tahureau, au Cabinet des Titres, où se trouvent les plus

(1) Jacques Tahureau semble toutefois avoir possédé plusieurs maisons rue Saint-Flaceau, En 1554 Pierre Tahureau son fils, au nom et comme procureur de ses père et mère, vend au chapitre de Saint. Julien une maison sise rue Saint-Flaceau, tenue du chapitre de Saint-Pierre-la-Cour, fors le porche qui est tenu du roi. Cette vente fut peut-être faite avec clause de réméré, car on voit au printemps de 1561 les membres du Chapitre de Saint-Julien proroger en faveur de noble homme Pierre Tahureau « facultatem redimendi certam ejus domum, in vico Sancti Flocelli sitam, nobis venditam », ainsi que le dit registre original des délibérations capitulaires de cette année, f° 260. — Pierre ne paraît pas avoir conservé longtemps la maison paternelle. On voit dans le compte de l'argenterie de Saint-Pierre, de 1572 à 1573 le lieutenant général Jacques Taron débiteur de cet office à cause des maisons de la rue Saint-Flaceau, acquises de noble Pierre Tahureau.

(2) Il faut, il est vrai, se défier de ses erreurs de copie ; c'est ainsi qu'à la date du 10 juin 1552, d'après un registre de l'église du Mans, il parle de Jacques et de demoiselle Marie *Tronchay*, sa femme, tandis qu'il s'agit de Marie Tiercelin.

nombreux documents sur Jacques et les siens. Les plus intéressants ont trait aux preuves de sa noblesse. Le 11 janvier 1540, il se prétend exempt de la taille à laquelle on veut l'imposer, et baille au greffe des élus, à l'appui de ses prétentions nobiliaires, un long mémoire qui fournit les plus curieux renseignements sur sa famille et sa jeunesse (1). Le 1er février on commence à procéder à une enquête par témoins sur sa noblesse (2). Enfin le mardi 27 août 1549 intervient une sentence des élus, conforme aux conclusions du procureur du roi, qui le déclare noble et exempt des tailles.

A la date du 25 avril 1555, on voit aussi, donnée par le sénéchal du Maine, Christophe Perrot, une exemption du service que Jacques Tahureau, écuyer, devait au ban et arrière ban de la sénéchaussée du Maine (3).

Le neveu du président de Courthardy, marié en 1506,

(1) Ce mémoire, véritable autobiographie, et qui est, à vrai dire, le seul document intéressant que nous ayons sur les ancêtres de Tahureau, ne peut être accepté dans toutes ses prétentions généalogiques que sous certaines réserves. Son auteur lui même en priant le roi de le conserver en sa noblesse déclare s'en rapporter « au bon plaisir » de ce prince.

(2) Cette enquête fut faite par les élus du Maine et par maitre Jehan Le Devyn, enquêteur ordinaire d'Anjou à Angers et par Julian Savary, bailli de Fresnay à ce commis par les élus.

(3) Voici le résumé de la pièce :

Exemption du service que Jacques Tahureau devait au ban et arrière ban à cause de ses terres du Chesnay, de la Beluterie et des Palfriéres au Maine, à lui donnée le 25 avril 1555 par le sénéchal Perrot, sur ce que son procureur avait remontré *qu'à cause de son indisposition et maladie*, il n'avait pu comparaître en personne aux montres faites au rôles du ban et arrière ban, pour en demander l'exemption, comme habitant du Mans, en vertu des privilèges octroyés à la ville. Acte fait en présence de noble homme François des Hayes et de Clériadus Lepage commissaires et contrôleurs députés pour faire lesdites montres: signé du Couldray. — Ceux qui sont familiers avec l'histoire du ban et de l'arrière-ban comprendront, sans que j'aie besoin de l'indiquer, pourquoi je rapporte cette pièce non pas au poète, mais bien à son père.

devait être bien vieux alors. On le fait mourir en 1558 (1). C'est dire qu'il devait être alors presque octogénaire ; il dut aller reposer, à côté de Courthardy, sous les dalles de l'église des Jacobins du Mans, où furent aussi inhumés ses descendants.

Son frère Jean l'avait précédé dans la tombe. Les registres du chapitre de Saint-Julien, dont il était chanoine, contiennent de nombreux renseignements sur Jean Tahureau. Le martyrologe rapporte la fondation qu'il fit dans cette église, à l'autel Saint-Georges, à la date du 31 mai 1538. Il était étroitement uni avec son frère, qu'en 1552 il nommait son exécuteur testamentaire. Le 28 avril 1553, les chanoines faisaient au chapitre les recommandations de l'âme de leur confrère Jean Tahureau, mort à cette date. La même année le gros de son canonicat était affermé 270 livres à un autre membre du chapitre.

Les papiers de famille ne contiennent au contraire que bien peu de données sur le poète, mort jeune, avant ses parents, n'ayant pas laissé d'enfants pour le représenter dans le partage de biens paternels, n'ayant rempli aucune fonction qui ait pu conserver le souvenir de son nom dans les parchemins du temps.

Bien qu'il soit la gloire des siens, l'honneur du nom des Tahureau, Jacques a laissé beaucoup moins de traces de son existence dans ces archives domestiques que son frère aîné Pierre, le continuateur de la famille (2).

C'est surtout dans les œuvres du poète qu'il faut étudier sa vie. A propos de son adolescence, je ne trouve à répéter que ces lignes de Colletet : « Il s'adonna dès sa plus tendre

(1) Les comptes de la recette de l'argenterie de Saint-Pierre de 1558 à 1559 parlent des héritiers de feu Jacques Tahureau. En 1559 ses héritiers partagent ses biens.

(2) Pierre paraît aussi s'être moins éloigné du Maine que son frère, qui promena un peu partout sa jeunesse vagabonde. Le 19 mai 1555 on le voit parrain de Pierre Chauvin, fils de Me Anthoine Chauvin, avocat. (Extrait des registres de la Paroisse de Saint-Nicolas du Mans.)

jeunesse à l'estude des bonnes lettres ; ce qu'il fit d'abord dans l'Université d'Angers où il esclatta merveilleusement. » Mais il était encore écolier, que déjà il était amoureux.

Aimer a été toute sa vie, et l'on peut dire qu'il a commencée par l'amour.

> L'an quatorziesme à peine commençoit
> A me pousser hors de l'enfance tendre,
> Quand mon œillade esclave me fist rendre
> De ce bel œil qui le mien caressoit (1).

Ainsi que l'a écrit Prosper Blanchemain, sa passion débuta au carnaval, dans un bal du « grand mardy » alors qu' « au jeu de mommerie » le dé l'avait fait vainqueur du gage d'une jeune Tourangelle, son amie, c'est-à-dire alors que le sort l'avait désigné pour être le cavalier de sa belle, pendant cette journée des joyeuses mascarades (2).

Bientôt Tahureau était trop amoureux pour ne pas devenir poète, si toutefois la fée qui avait présidé à sa naissance ne l'avait pas, comme celle de Ronsard, voué dès son plus jeune âge à la poésie.

Tout jeune, même presque encore enfant, lui aussi il écrivait des vers, à ce premier lever de l'aurore de la Renaissance, alors que la poésie était vraiment dans l'air, et laissait passer d'Italie en France d'enivrantes et printanières effluves. Partout il répète qu'il a composé ses premières poésies dès le début de sa jeunesse. Il dit au roi en s'excusant d'oser faire de si bonne heure l'éloge de sa grandeur :

> Ne doy-je point trembler de peur,
> Qui veux dès ma plus tendre enfance,

(1) *Poésies*, t. II, p. 11, sonnet X.

(2) T. II, p. 9, sonnet VI et t. I, p. VIII. Je ne sais où M. de Clinchamp a trouvé que Tahureau avait commencé à être amoureux pendant une chasse en Touraine.

Presque sans forces et sans art
Et mal pourveu d'expérience,
M'abandonner à tel hazart ? (1)

Parfois même, tout en conservant de sa faute un noble orgueil, il regrette d'avoir débuté si tôt :

Et bien que j'eusse failly
En la verdeur de mon âge
D'avoyr si tost assailly
Le haut fruit d'un tel ouvrage,
Si est ce qu'à mon honneur
Retournera telle faute,
Puisque j'ay eu si grand erreur
En une chose tant haute (2).

Cette passion poétique ne semble pas avoir rencontré autour de lui grande sympathie. Son entourage et sa famille probablement lui reprochaient de suivre la poésie et blâmaient « ses ans oisifs », et ses vers, comme « l'ouvrage d'un pauvre et paresseux esprit ». Le poète lui-même nous révèle les blâmes de *l'envie* qui *déprisoit* sa jeunesse :

En m'accusant que je ne suis la trace,
Estant *dispost*, de mes nobles ayeux (3)....
Ou bien pourquoy me reprend-elle d'estre
Si peu soigneux d'estudier la Loy,
Pour l'aller vendre au Palais, qui faict naistre
Un bruit confuz et mercenaire abboy ? (4)

Cependant son goût pour la poésie semble avoir rencontré un approbateur auprès d'un membre de sa famille

(1) T. I, p. 11, Au Roy.

(2) T. I, p. 79, à Ronsard.

(3) Il était donc *dispos* alors bien qu'il semble s'être épuisé de bonne heure.

(4) T. I, p. 68 et suiv., « contre quelques-uns qui le blamoyent de suyvre la poésie. »

maternelle, un des Tiercelins, abbé d'Hermières, et conseiller à la cour du Parlement de Paris. Aussi lui est-il profondément reconnaissant d'avoir encouragé et soutenu ses premiers pas à la suite de la docte Muse, et à la conquête de la gloire :

> Heureuse mille fois l'année,
> Heureuse, heureuse la journée,
> Heureux mille fois le moment,
> Quand par ta parole bénine,
> Approuvant la lettre divine,
> Tu asseuras mon jugement....
>
> Voy là pourquoy je veux ensuyvre
> La plume, l'estude et le livre
> Suyvant le beau de ton conseil ! (1)

Il lui promet qu'en retour « un Tahureau savant » immortalisera la race des Tiercelins.

Mais si le jeune poète, ennemi de l'ignorance, avide comme bien d'autres de sa génération de se désaltérer aux sources de la science, veut « ensuyvre l'estude et le livre » c'est purement par goût pour la science elle-même, pour la gloire et aussi pour mener la douce vie d'un Horace ou d'un Tibulle, et non pas, comme l'entendait sans doute l'abbé d'Hermières, pour se destiner, à l'exemple de son parent, à devenir à son tour un grave magistrat, ou un savant clerc pourvu de nombreux bénéfices.

Le Palais, Tahureau ne semble jamais l'avoir tenu en grande estime ; il est vrai que s'il eut vécu, il fut certes venu à récépiscence et eut occupé un office de magistrature, comme ses amis Vauquelin de la Fresnaye, Charles Toutain et comme le firent plus tard Robert Garnier et Jean Rotrou lui-même. Quant à la cléricature, je n'ai pas besoin de dire

(1) T. I, p. 60 et 61, à M. Tiercelin, abbé d'Hermières.

que ce n'est pas vers elle, ni du côté des engagements qu'elle entraînait, que furent un seul instant ses sympathies. Toutefois bien des jeunes clercs de son époque n'étaient clercs que de nom, ne voyaient dans les bénéfices ecclésiastiques que les revenus à en tirer, et ne songeaient à la gravité qu'eût dû comporter leur état qu'une fois arrivés vers le soir de leur vie.

En somme, il voulait être poète surtout pour chanter ses amours. D'ailleurs il était possédé comme Ronsard du démon de la poésie ; il produisait naturellement des vers, comme le rosier produit des roses.

Comment se fait-il qu'étant encore dans sa première jeunesse, il ait été un instant infidèle à la Muse et à l'étude et qu'il ait pour un moment embrassé la carrière des armes, comme le chantre d'*Eloa* ? Est-ce par suite d'instabilité dans ses goûts, d'un besoin de changement qui semble avoir été le fond de sa nature impressionnable, maladive, toujours éprise du désir du *mieux*, ou bien est-ce pour s'arracher à ses amours qui faisaient à la fois sa peine et son plaisir, son bonheur et son martyre ? Si ses biographes ne nous le disent pas, ses vers nous donnent à penser que c'était pour ôter de son cœur le souvenir de l'*Admirée* :

Contre le choq de l'Enfant qui m'entâme,
Me foudroyant et l'esprit et le corps,
J'avoys empris pour les braves effortz
Du Dieu guerrier rompre toute sa flâme (1).

Mais il l'avoue lui-même, le parti des armes ne le guérit pas de sa peine ; il emporte avec lui la douce blessure, qui le suit logée au plus profond de son cœur. Pendant qu'il passe les monts tout blancs de neige, alors que chacun de

T. II, p. 23 et 233.

froid pâmé et glacé par la noire tempeste « roule transy dans la neige boulante », il parle ainsi de lui-même :

. . . . L'Amour de tous effors vainqueur,
Convertissoit au contraire, en mon cueur,
Le froid en chaud, en zéphirs la tourmente (1).

On sait peu de choses, ou pour mieux dire on ne sait rien des faits et gestes du poète devenu soldat. L'abbé Goujet s'est étonné, à bon droit, du silence gardé par Tahureau sur un temps de sa vie qui eut dû nous valoir plus d'une confidence (2).

On dit qu'il prit part à la lutte entre la France et l'Espagne (3) ; mais cette guerre, un instant interrompue à la mort de François Ier, ne recommença sous Henri II, en Piémont, qu'au printemps de 1551. Est-ce donc à cette date, bien qu'elle semble tardive, qu'il faudrait reporter son court passage au milieu des camps? A défaut de faits certains, les biographes de Tahureau ne se sont pas fait faute de débiter sur son compte des dires qui tiennent plus du roman que de la réalité. M. de Clinchamp allègue qu'il prit part à deux campagnes, qu'il dit adieu à Mars au lendemain de la prise de Metz (10 avril 1552), et de là s'en revint à Paris. Sont-ce les allégations d'un voyant ou les récits d'un biographe marchant appuyé sur des documents certains ? Où était allé le soldat poète « en passant les monts ? » On songe tout naturellement à l'Italie. Il est à peu près certain que Tahureau l'avait entrevue. Il en connaissait la langue, ainsi que le prouve ce qu'il dit dans ses *Dialogues* à propos des glossateurs de Pétrarque (4). Mais y était-il allé en soldat ou

(1) T. II, 95 et 96.

(2) L'abbé Goujet, *Bibliothèque française*, XII p. 41.

(3) « Durant les sanglantes guerres d'entre notre roi et Charles-le-Quint, empereur » dit Maurice de La Porte, épitre en tête des *Dialogues*, p. IV, Edition Lemerre.

(4) *Dialogues* de Jacques Tahureau, p. 13.

en voyageur ? On ne peut émettre que des conjectures à cet égard.

Colletet parle seulement d' « un voyage qu'il fit en Italie où il observa les mœurs des peuples et apprit la langue du pays ». Maurice de la Porte, mieux en état d'être bien renseigné, dit qu'il suivit volontairement les armes pour faire preuve de sa généreuse vertu, et qu'il passa quelques années à voir le pays afin de se contenter entièrement (1).

Quoi qu'il en soit, ses velléités guerrières n'avaient pas duré bien longtemps, puisque l'expédition militaire était devenue un voyage d'observateur et de savant. Etait-ce, comme l'a supposé M. Becq de Fouquières, parce qu'une grande faiblesse de constitution la lui avait fait abandonner au bout de peu de temps (2) ? Lui-même déclare qu'il était *dispos* à cette époque de sa jeunesse, et La Croix du Maine avait « entendu dire de ceux qui l'avoient vu, que c'étoit le plus beau gentilhomme de son siècle et le plus adextre à toutes sortes de gentillesse ». Peut-être est-ce tout simplement la fin d'une campagne qui avait rendu au jeune volontaire sa liberté entière.

Où le voyageur porta-t-il ses pas au lendemain de la reprise de sa liberté ? Il a également oublié de nous le dire. Je ne trouve d'autre indication sur ce point que le passage où il dépeint les « dames lourdes ruzées de Genève » auxquelles il a parlé en allant en voyage à Saint-Claude (3).

On a entassé bien des erreurs à propos de ses voyages, comme sur le compte de sa vie de soldat. Blanchemain le fait rencontrer à Rome avec Olivier de Magny et avec du Bellay, qu'ailleurs aussi il lui donne pour compagnon d'études à Poitiers. Ces deux allégations ne semblent pas mieux fondées l'une que l'autre. Rien n'indique que Tahureau

(1) Voir son Epistre, en tête des *Dialogues*, p. IV.

(2) *Œuvres choisies des poètes français* du XVIe siècle, Charpentier, 1880, in-12, p. 61.

(3) *Dialogues*, p. 26.

ait jamais mis le pied dans Rome. Les poètes qui ont vu alors la ville des papes et des Césars en ont reçu une impression si profonde, qu'elle s'épanche de leurs vers toute débordante. Leur génie se ressent à tout jamais du contact de la flamme romaine. Il suffit de parcourir les vers de Tahureau pour se convaincre que si, comme l'a dit Sainte-Beuve, il a reçu « le coup de soleil de Ronsard », il n'a pas ressenti l'étincelle qui se dégage de l'antique poussière de Rome. Il est absolument muet sur son présent et son passé ; ceux qui ont lu les *Regrets* de du Bellay, comme les *Soupirs* de Magny, comprendront mieux encore que le silence de Tahureau prouve suffisamment qu'il n'a jamais vu les rives du Tibre. D'ailleurs, ni du Bellay, ni Magny, qui nous révèlent les noms de tous les poètes et des lettrés de France établis à Rome en même temps qu'eux, n'ont parlé de ce séjour de Tahureau. Et alors même que le jeune poète eut poussé jusque-là son voyage d'Italie, il n'eut pas dû les rencontrer, car la date de leur présence dans la ville des papes est postérieure à celle des voyages du gentilhomme manceau hors de France (1).

Les dates, voilà surtout ce qui fait complètement défaut dans la biographie de Tahureau. Ses vers, parus presque

(1) Dans les *Soupirs* de Magny qui resta à Rome de 1554 à 1557, on ne trouve qu'un sonnet se rapportant au poète manceau, le sonnet LXXX, p. 58, de l'Edition donnée par M. Courbet, chez Lemerre :

« Tahureau dit l'honneur d'une belle Admirée »,

Dans les *Odes*, t. 1, p. 58, édit. Lemerre, 1876 (parues pour la première fois en 1559, avec privilège du 11 juin 1557), Magny parle ainsi du chantre de l'Admirée :

J'ay encore, Avanson, le gentil Tahureau
Qui sa Sarthe abandonne et vient sur mon tumbeau
De ses fredons mignards animer ma mémoire
Et le loz redoubler de ma durable gloire.

Colletet, dans sa vie de Magny, que M. Courbet a placée en tête des *Dernières poésies*, (Lemerre, 1881), dit en parlant des *Soupirs*, p. XV :

tous à la même époque, ne sont rien moins que *suggestifs* à cet égard ; à part quelques-uns sur la mort de Salel, de Rabelais et d'autres qui portent leurs dates avec eux, la plupart ne peuvent guère, avec une entière certitude, être rapportés à une année précise. Les commentateurs, au lieu d'y apporter la lumière, n'ont guère fait qu'augmenter la pénombre qui les enveloppe. Blanchemain va jusqu'à dire qu'un de ses vers *Au roy* fait allusion à la prise de Calais par le duc de Guise, qui n'eut lieu qu'en 1558, trois ans après la mort du poète (1) ! Si jamais on donne une édition savante des œuvres de Tahureau, le moindre labeur de l'éditeur ne sera certes pas de mettre un peu d'ordre et de dates dans cette vie et dans les vers du poète, mort trop jeune pour qu'il soit bien facile de distinguer les courtes périodes successives de son existence trop tôt brisée. Il lui faudra relire plus d'une fois ses œuvres, se dérober à leur voluptueuse atmosphère, s'arracher à ses *Baisers* affolants, pour en dégager, je le répète, ce qui permettra peut-être de pénétrer plus avant dans l'intimité de la vie du chantre de

« Il y en a qui me ravissent, je mets en rang celui qu'il adresse à Jacques Tahureau sur le sujet de son Admirée:

Miraculeux esprit que nostre siècle admire,
Pour admirer si bien l'admirable beauté,
Ainsi puisse l'amour amollir la durté
De ta belle Admirée où la beauté se mire.
Je m'admire moy mesme en venant à te lire. »

On voit que Magny (dont je n'ai pas retrouvé ces vers) n'a pas oublié le poète manceau. Cependant on ne rencontre aucuns vers de Tahureau en tête des nombreuses poésies de Magny, tandis qu'il y en a plusieurs du comte d'Alsinois, Nicolas Denisot, ami de ce dernier et peintre du portrait de Marguerite, une de ses amoureuses.— Les *Amours* du poète de Cahors avaient précédé les poésies de Tahureau, et avaient été imprimés dès 1553, avec un privilège du 18 mars 1552.

(1) T. I, p. 16 et 175. Il n'est guère plus probable que dans la même pièce où le poète parle de sa tendre enfance, il fasse allusion à la levée du siège de Metz, du commencement de janvier 1553.

l'*Admirée*, dont les amours, sont eux-mêmes restés une énigme jusqu'à ce jour.

Je reviens au poète avant d'aborder le chapitre de l'amoureux. Il a débuté fort jeune ; mais ses premiers pas sont bien timides. Il n'ose pas se produire au grand jour, et c'est pour cela sans doute, bien que le privilège de ses *Premières poésies* soit daté du 7 mars 1548 (nouveau style), qu'elles n'ont cependant vu le jour qu'en 1554, six ans plus tard. Il est à l'avant-garde des poètes qui vont tout-à-l'heure constituer la Pléiade. Il fait partie de la première volée, de celle qui précède ce qu'on a appelé le gros de la brigade ; mais à ses débuts il a encore des attaches avec l'ancienne école. C'est à Melin de Saint-Gelais qu'il doit la faveur du roi, et il a grand soin de lui payer dette de reconnaissance :

Trop et trop heureux j'estime
Le bas nombre de ma rime
De t'avoir pleu et par toy
Rencontré chez nostre roy
Cette favorable grâce
De n'estre en la moindre place (1).

Il n'oublie pas de célébrer la gloire et « le los toujours vivant » d'Hugues Salel, au lendemain du jour où Olivier de Magny publie les chants que le vieux poète, l'Homère français, mort en juin 1553, a traduits de l'Iliade (2). C'est à l'exemple de Salel qu'il donne à son amoureuse le nom de l'*Admirée*. De son côté Charles Fontaine, en réunissant ses vers dans ses *Ruisseaux*, y insère ceux qu'il a composés en l'honneur de Tahureau (3).

(1) I, 95, à monsieur de Saingelays.

(2) I, 150, à Salel trespassé. Sur l'Admirée d'Hugues Salel, abbé de Saint-Chéron, aimée et chantée aussi par son protégé Olivier de Magny, voir Blanchemain *Poètes et Amoureuses*, p. 227 et suiv. et M. E. Courbet, en tête de l'édition des *Amours*, introd. p. XXXII, et le sonnet, p. 29.

(3) *Les Ruisseaux*, de Fontaine, Lyon. 1555 in-8°, p. 206 ; toutefois le

Mais tout à coup voilà Ronsard qui prend son vol, voilà qu'éclate le clairon de du Bellay sonnant la charge, et appelant avec lui et à leur commune suite les jeunes recrues sous l'étendard de Pindare, d'Horace et de Pétrarque. Dès ce premier appel Tahureau est conquis tout entier et se voue corps et âme au divin Ronsard,

Qui le premier de ton pouce
Nous as tous instruits en l'art
D'animer la harpe douce (1).

Hier encore il doutait de lui-même, il retenait ses vers; mais Ronsard l'a sacré poète. Dès lors il n'a plus peur de les laisser aller au feu... de la critique:

Tousjours ma muse balancée
Alloit deça, de là tournant
Et presque au vol toute élancée
Doubteux je l'alloy retenant.
Mais depuis que, par l'assurance
D'un tant bon jugement, as fait
Qu'elle ha eu vraye congnoissance
Et d'elle et de son plus parfait,
Mettant bas sa couharde crainte,
D'un son bravement furieux
Elle entonne en la troupe sainte
Les nerfz du luc harmonieux (2).

Dè lors son enthousiasme poétique n'a plus de bornes; il rêve la gloire de Pétrarque et l'immortalité d'un Pindare.

privilége est du 6 janvier 1552. Voici les vers « Au poète Tahureau »:

Ton savoir, ta muse, ta veine
Qui tant doux coulent par la France,
Te font par la Françoise plaine,
Avoir renom à suffisance.

(1) I, 27.
(2) I, 77.

Les odes, les sonnets, les poésies de toute sorte s'échappent en foule de sa plume. Il est enivré par les sons du luth de Ronsard ; il n'écrit que pour l'imiter pour « contenter son oreille » et parvenir à sa renommée. Si le chantre de Cassandre est « l'honneur du Vendômois » pourquoi lui ne pourrait-il pas bien être

L'honneur du Maine et de Sarte nommé (1).

Une chose m'étonne, c'est que Ronsard en retour des témoignages d'admiration que lui prodiguait le jeune poète, ne lui ait pas accordé dans ses vers plus de preuves d'affection ni même de sympathie. Cela lui eût coûté si peu et eût été pour son disciple un si grand bonheur et un si puissant aiguillon ! « L'honneur du Vendômois » se donnait déjà des allures de grand prêtre et oubliait les jeunes lévites qui étaient entrés dans le temple en même temps que lui. Une seule fois il a prononcé le nom Tahureau en le rangeant dans cette bande enthousiaste et joyeuse que son imagination, comme l'a dit M. Becq de Fouquières, entrainait à sa suite aux Iles Fortunées, ce bien heureux séjour des vrais poètes et du repos éternel :

Et *Tahureau*, qui desjà tire en hault
L'ancre mordante... (2).

Encore je ne suis pas sûr qu'à la fin de sa vie, l'ingrat, n'ait pas retranché de ses vers ce nom qu'il avait écrit bien sèchement et que la mort devait rendre inviolable pour lui.

(1) I, 70, 76-79.

(2) Voir dans les *Œuvres de Ronsard*, Edition Blanchemain de la Bibliothèque elzévirienne, t. VI. 173, la pièce des *Isles fortunées* qui fait partie des *Poëmes*, publiés en 1560. — J'ai déjà dit que le frère ainé du poète, Claude Ronsard, avait épousé une Tiercelin, parente de la mère de Tahureau. — Le procès qui fut intenté à Claude Ronsard par les Tahureau put mettre la désunion entre les deux familles.

Bien que Tahureau soit aussi un des ouvriers de la première heure, on ne voit pas non plus que Ronsard l'ait nommé parmi les poètes qu'à son début il regardait comme des rivaux déjà prêts à le devancer, et dont la gloire naissante faisait presque ombrage à la sienne,

Bayf, Muret, Maclou, Bouguier, Tagaut (1).

Au reste il n'est pas le seul qu'on s'étonne de voir rester muet alors, à la veille ou au lendemain de 1550, sur le compte de Tahureau. Les poètes manceaux eux-mêmes, qui l'eût cru ! ne disent rien de leur jeune compatriote ; eux qui se montrent si accueillants, si hospitaliers pour les vers empreints d'un goût de terroir manceau, n'en éditent aucun du chantre de l'*Admirée*. On n'en trouve pas un seul dans les *Œuvres poétiques* de Jacques Peletier, un poète d'avant-garde pourtant, dont le recueil paru en 1547 contient ce que savent si peu de gens, la première ode de Ronsard et les premiers vers de du Bellay « à la ville du Mans » (2). On n'en voit pas davantage, ce qui est plus étonnant encore, dans le *Tombeau de Marguerite de Valois*, où Denisot en 1551 rassemblait les vers de la plupart des poètes de son temps, pour en composer une couronne funèbre à déposer sur la tombe de sa royale protectrice. Du Bellay ne cite pas non plus le nom de Tahureau dans sa *Musagnœomachie* où il passe en revue les principaux écrivains de cet éblouissant seizième siècle.

Dès ses débuts au contraire le poète manceau célèbre dans

(1) Sur ces poètes qui, à part les deux premiers, sont aujourd'hui placés bien au-dessous de Tahureau, voire même oubliés, consulter Turquety, Lettre sur quelques poètes du XVI[e] siècle, *Bulletin du Bibliophile*, 1860, p. 1367.

(2) Voir *Les Œuvres poétiques* de Jacques Peletier du Mans, Paris, Michel de Vascosan, 1547, f° 79 et 103 v°. Ces vers de du Bellay sont d'autant plus inconnus qu'ils n'ont été recueillis dans aucune édition des Œuvres de du Bellay, pas même dans celle de M. Marty-Laveaux.

ses vers Ronsard, du Bellay, Baïf, Panjas, Ponthus de Tyard, Jodelle, Denisot, etc. Il semble faire partie de la poétique brigade, et cependant son nom ne se retrouve pas parmi ceux des poètes qui, à la suite de leur glorieux chef, s'en vont en 1549 aux bacchanales ou au folâtrissime voyage d'Arcueil, assistent à la représentation de *Cléopatre* (1552) ou prennent part à la fameuse fête du bouc, célébrée en l'honneur de Jodelle.

C'est pourtant lui, le dédaigné, l'oublié, qui est l'auteur de la célèbre pièce « A Etienne Jodelle, se jouant sur son nom retourné »

Io, le Délien est né (1),

Etait-il donc alors absent de Paris, puisque son nom brille toujours par son absence à cette première heure d'enivrement poétique de la jeune brigade ? Envoyait-il de loin à ses amis le tribut de ses vers, pour les faire figurer dans le concert d'admiration dont ils saluèrent la renaissance du théâtre antique ? Etait-il encore soldat ou voyageur, retenu par son ardent amour pour l'*Admirée*, ou simplement promenait-il sa mélancolie parmi les vertes prairies ou les bois ombreux du Maine ? Hélas ! que n'a-t-il songé à nous le révéler en mettant un peu plus de précision dans ses confessions... amoureuses ? On ne sait en effet où le prendre. Il change de lieux pour oublier le tourment que lui causent les rigueurs de son amie.

Le chagrin monte en croupe et galope avec lui.

Tantôt il est à Paris, tantôt il est retiré sur les bords de la Sarthe.

(1) I, 107.

Le voilà qui prend la Seine pour témoin de ses pleurs :

Ce n'est plus toy, ma Sarte, qui te plaings
Avecques moy, aux soupirs de ma peine,
Ne qui m'entendz pour ma fière inhumaine
Jecter en vain sanglots et tristes plaintz.
J'ay délaissé les bois, les montz et les plainz,
Prez et rochers de ma terre du Meine,
Pour émouvoir à pitié de la Seine
Les flotz roulans, jà de mes larmes plains (1).

Parmi tous les poètes groupés sur les rives de la Seine, il eut l'heureuse fortune de trouver un consolateur, un ami, Antoine de Baïf, issu comme lui de souche mancelle, comme lui familier avec le sol de l'Anjou et du Maine, où pendant son enfance il avait séjourné dans les châteaux des Pins et de Mangé. Baïf fut le confident de ses plus intimes pensées, l'ami des bons et des mauvais jours ; aussi est-ce dans les vers qu'il lui adresse que nous trouvons les plus intimes renseignements sur sa vie et ses séjours dans le Maine.

Tahureau le conviait à venir avec lui sur les bords de la Sarthe :

Viens t'en Baïf, viens t'en avecques moy,
Délaisse là ton rivage de Seine,
Viens t'egayer près la Sarte du Meine,
Qui va bruyant lentement mon émoy (2).

Malgré son affection pour son amy, Baïf ne se rendait pas toujours à son appel. Cette fois entre autres il resta sourd à sa prière ; il ne voulut pas laisser le bord de la Seine, au grand regret de Tahureau, qui menaçait de se laisser mourir de désespoir. Le poète malheureux se plaisait à se rappeler

(1) II, 133, sonnet LXXXVIII.

(2) T. II, p. 31, sonnets XXXIX à XL, et *Œuvres en rime de Baïf,* édition de 1573, t. Ier, IIIe livre des *Amours diverses,* p. 232.

les heureux jours qu'il avait passés en compagnie du chantre de Méline :

Combien de fois *élongné*
De ce rude populaire,
Tes pas m'ont accompaigné
Par maint bosquet solitaire ?
Combien avons nous passé
De chaleurs soubs la ramée
Et tes beaux vers compassé
A ma guitarre animée ! (1)

Baïf en effet n'avait pas été sans répondre aux appels de Tahureau et lui-même dans un sonnet du second livre des *Amours de Francine* se plait à célébrer les bonnes journées qu'il a vécues auprès de son ami (2) :

Tandis, mon Tahureau, que *loin du populace*
Dedans *ton Fougeray* nous passons les journées (3),
Ores armans nos noms encontre les années
Des beaux vers que les sœurs nous donnent de leur grâce...

(1) I, 101, à Jean-Antoine de Baïf.

(2) Voir *Quatre Livres de l'Amour de Francine*, Paris, André Wéchel, 1555, in-8°, p. 57 v° et *Œuvres en rime de Baïf*, 1573, t. Ier, les *Amours*, p. 104 v°. — L'édition originale de 1555 est d'autant plus précieuse qu'elle seule renferme une table. C'est aussi la seule où l'on trouve soixante-dix vers de Jacques Tahureau « contre l'envieux », d'autant plus inconnus qu'ils n'ont pas été recueillis dans ses œuvres, même par son dernier éditeur. Là encore seulement se voit un sonnet d'un autre poète manceau, Bernardin de Saint-François, adressé à Baïf :

Partout on oit chanter des poètes la bande.

Sonnet auquel répond celui de Baïf, livre IIe, p. 56 v° :

Bernardin, tu croirois des poètes la bande.

J'ai vivement regretté de ne pouvoir consulter les deux premiers volumes (les seuls parus) de l'édition des *Œurres en rime de Baïf*, avec notes par M. Marty-Laveaux, Paris, Lemerre, petit in-8°, 1882, faisant partie de la rarissime collection de la Pléiade.

(3) Comme les vers de Baïf où il est question du *Fougeray* se trouvent

Ces vers de Baif nous révèlent le nom de la terre du Maine où Tahureau abritait ses chagrins et rimait son amoureux martyre. Ce n'est pas là une révélation sans intérêt. On a supposé que le manoir où il avait composé ses vers et qu'il a décrit dans une des plus jolies pages des *Dialogues*, que Blanchemain a eu bien soin de mettre en relief, était la terre du Chesnay, en Courcemont, qui jusqu'à la fin du dernier siècle est restée en la possession des Tahureau, et a constitué leur principale résidence, leur véritable maison patrimoniale dans le Maine (1).

Ceux qui ont mis en avant le nom du Chesnay n'ont pas songé que les parents du jeune poète vivaient encore, que dès lors cette maison ne pouvait être « sienne ». Il pouvait, il est vrai, y recevoir l'hospitalité au foyer de la famille ; mais ses vers donnent à entendre quelque chose de plus. Le poète semble bien dire qu'il est le maître de ce beau manoir, qu'il y est tout à fait chez lui, ce qu'il n'eût peut-être pas si

dans les *Amours de Francine*, on pourrait être tenté de croire avec assez de raison que ce lieu était situé dans les environs de Poitiers. Mais précisément Baïf dit que Tahureau et lui sont loin alors de l'endroit où demeurent leurs amoureuses, qui séjournaient dans cette ville. Il regrette que pendant leur absence leurs belles se montrent fort peu cruelles à l'égard de leur ami commun, Jacques Michon, et le sonnet finit par ce tercet bien curieux :

Pleust à Dieu qu'à voler *Foulon* nous vinst aprendre
Avecques ses engins ! Nous prendrons nos volées
Et sur leurs bons propos nous les irons surprendre.

Foulon, dont un autre poète de la Pléïade, (ce qu'on ignore), a également parlé, est sans contredit l'artiste-ingénieur-poète Abel Foulon, le beau-frère du grand peintre François Clouet, et le père de Benjamin Foulon, dont les portraits au crayon sont si célèbres. Abel Foulon, de qui la biographie est encore à faire, est comme Simon Hayeneufve, Denisot et Marc Duval un des grands artistes français du XVI[e] siècle, que le Maine a produits.

(1) *Dialogues*, p. 103. Le Chesnay, tout modernisé aujourd'hui, ne garde guère de traces de ce qu'il était au XVI[e] siècle ; quant à la nature qui ne change pas, le paysage décrit par Tahureau dans ses *Dialogues* se rapporte assez peu à celui qui avoisine le château.

explicitement affirmé de la terre du Chesnay, en sa qualité de puîné.

Les vers de Baïf en nous révélant le nom *du Fougeray*, que n'a pas remarqué Blanchemain, autorisent dès lors à croire que c'est bien là qu'est la maison du poète, celle où il convie les muses en son pais du Maine, celle enfin où il a pu venir mourir, si, ce qui me semble douteux, il est réellement mort dans sa province.

Ce Parnasse du Maine, est-ce le Fougeray, en la Chapelle-Saint-Aubin, à une lieue du Mans, à la lisière des bois de Panecières ? Ce Fougeray là n'est certes pas le seul des lieux portant un nom à peu près semblable, qui peuvent encore se rencontrer dans la Sarthe et dont le nombre, à défaut de pièces de famille, empêche précisément de bien spécialiser ce manoir ; mais ce qui plaide en sa faveur jusqu'à plus ample informé, c'est qu'il était bien placé à la proximité des poètes du Mans, pour qu'ils y vinssent commodément se grouper autour de Tahureau. Là, aux portes de la ville, ils pouvaient facilement accourir goûter tous les charmes de cette maison hospitalière aux muses, que le jeune poète a célébrée dans une des pièces les mieux inspirées de ses *Premières poésies*.

Bocages feuillus, frais ombrages, mollettes prairies, ruisselets tremblants, chants doucelets des oiseaux, chasse à la Diane parmi les bois, ne sont qu'une partie des douceurs et des plaisirs que le chantre de l'*Admirée* promet « *en sa terre* » aux muses et à ses amis :

Nous charmerons la douce peine
Q'avez prise pour venir voyr
Le plaisir de ce beau manoyr......
Comment, mes folâtres déesses,
Vostre Parnasse est-il plus beau ?
Avez-vous bien un tel ruisseau ?...
Avez-vous si belles fontaines ?
Avez-vous bien de telles plaines ?

Le chastel rustiquement creux
De vostre Corice pierreux,
Vous peut-il plaire davantage
Que cet antre moussu sauvage ?

Cet autre Parnasse qu'il rêvait d'établir en « sa terre », et dont il voulait « faire parler » dans sa légitime fierté, le Maine oublieux et ingrat avait négligé d'en retenir le nom, et de s'en parer ainsi que d'un fleuron d'honneur, comme le Vendômois s'honore de sa tant jolie Possonnière. C'est pourtant là que se réunissait *la bande vénérable*, *le brave troupeau sçavant* de la province, le comte d'Alsinoys, Mathurin du Tronchay, Clément, de Sainct Francoys, Gatté le grand mignon des muses, Trouillart, Neveu, Jean Taron. la Vayrie, Hoyau, et le frère du poète le docte Pierre Tahureau (1). C'est là qu'est venu le grand Baïf, qui tient au Maine par d'autres liens restés encore inconnus. C'est là qu'ont dû venir aussi, et Saint Denys et Bigot, et du Tertre, et Charles Belot et Antoine le Devin, et Guyart, et Journaut de la Trouillardière. C'est là qu'un autre ami fidèle, un ami de cœur, Guillaume de Gennes a dû faire quelques échappées pour venir consoler le pauvre désespéré. Ah quel charmant article il y aurait à écrire sur cet asile des muses, sur cette oasis de la poésie oubliée emmi la prose du Maine, et sur bon nombre de ces poètes, amis de Tahureau, qu'a éclairés un rayon de son génie naissant ! Quel dommage de n'avoir pas le temps de leur consacrer aujourd'hui quelques lignes amies, ne fut-ce que pour payer le long arriéré de dettes contractées envers eux par leur sol natal, qui n'a gardé qu'à grand peine le souvenir de leurs noms (2).

(1) I, 169 et suiv.

(2) Le culte des lettres existait, comme le prouvent quelques-uns de ces noms, parmi plusieurs membres de la famille de Tahureau. Clément doit être son beau-frère et non Clément de Trèles dont parle Blanchemain (I, XX) ; Hiérome de la Vayrie était son allié, par suite du mariage qui l'unissait à Charlotte de Courthardy, parente du poète. La Croix du

C'est là, dans *son Fougeray,* que les manceaux devront s'efforcer à l'avenir de saisir et de portraire leur Tahureau. C'est là, sous la verte ramée qu'ont dû s'épanouir ce qu'il y a de mieux senti, de plus pittoresque et de *plus vert* dans ses poésies. A Paris, l'artificiel, le convenu, les souvenirs savants des poètes de Thèbes ou d'Italie le préoccupent trop pour qu'il puisse aussi bien exprimer le sentiment de la belle nature, qui lui a parfois inspiré des vers si vrais et si touchants, des tableaux si frais, de si gracieuses images. C'est du Maine qu'ont dû s'envoler, dans ses longues rêveries, les vers trop rares où une douce mélancolie, qui fait songer au chantre d'*Elvire* ou au poète des *Nuits*, vient succéder aux trop chaudes ardeurs et aux trop brûlants baisers renouvelés des chantres les plus passionnés d'Eros, Catulle, Tibulle ou Jean Second.

C'est dans le Maine qu'il a dû composer, dans le repos de sa chère solitude, les poésies qu'il allait porter ensuite au soleil de Paris, pour leur donner, auprès de ses amis, auprès de la Cour et ensuite de la postérité, cette gloire immortelle dont il ressentait la noble ambition, et dont l'ardent désir qui le rongeait fait à jamais son honneur.

Il fallait bien aller à Paris pour voir les amis du cénacle de Ronsard, y conquérir leurs suffrages dont il était si jaloux, et qui étaient sa plus douce récompense. Il fallait s'y ménager des protecteurs à la Cour, sans lesquels les poètes ne pouvaient alors ni vivre, ni même se produire. Il fallait que Tahureau pressé « d'avancer sa petite barque » entretint chez le roy le favorable accueil qu'il y avait rencontré, grâce à Saint-Gelais, et se ménageât surtout l'appui de la sœur de Henri II, de cette douce Marguerite, la bonne fée des

Maine a fait un long éloge du docte Pierre Tahureau. Antoine Le Devin, Mathurin du Tronchay, de Saint-François surtout, sont bien connus, sans parler de Denisot qui est une célébrité littéraire. Mais parmi les autres amis de Tahureau, combien y en a-t-il qu'il faudra quasi ressusciter de toutes pièces pour leur donner une petite place dans l'histoire du Parnasse manceau !

poètes, la protectrice de Ronsard et de du Bellay (1). Il est tout fier que cette *princesse des Neuf Sœurs*, cette *dixième Calliope* ait daigné regarder d'un bon œil les vers où il a su dignement, il faut le reconnaître, célébrer la vertu, la science et la grandeur de cette perle des Valois : « Principalement ayant déjà tant receu d'heur et d'honneur en la court de nostre Roy que d'y avoir, d'entre les meilleurs et plus doctes jugementz, peu contenter celuy de la plus scavante et admirable de toutes les princesses, sœur du premier de tous les Roys, la première Marguerite, laquelle m'ha donné tant de courage et d'espoir (bien que ma petitesse ne méritast telles faveurs de sa grandeur), qu'il me semble ne pouvoir presque faillir à faire quelque chose de bon, estant advoué d'une si parfaicte et si divinement rare excellence (2) ».

Indépendamment de la sœur du roi, il voulait s'attacher un autre protecteur d'un accès plus facile, le cardinal de Guise, Louis de Lorraine. Il s'estimerait bien heureux si ce sage prélat, l'appui des bons esprits, voulait lui servir de Mécène, œillader ses écrits d'un bon œil, et lui donner du courage par son puissant support. Une première fois il avait plu au cardinal de voir à Paris, de la part du poète, une ode que Tahureau inséra dans ses *Premières poésies* (3). « Ce

(1) La sœur de Henri II, Marguerite, alors duchesse de Berry, « la seconde Marguerite non moins louable que la première », comme le dit Denisot, dans l'épître où il lui dédie, le 25 mars 1551, le *Tombeau de Marguerite (d'Angoulême)*, avait remplacé auprès des poètes, comme leur protectrice, sa tante la sœur de François Ier.

(2) Voir sur les éloges donnés par Tahureau à Marguerite I, 5, 17, II, 161, 185. Bien qu'il parle aussi, dans la dédicace au cardinal de Guise en 1554, de *la première* Marguerite, on peut se demander si c'est bien de la sœur de François Ier morte à la fin de 1549 qu'il entend parler, ou si ce n'est pas plutôt, comme je le pense, de la sœur de Henri II.

(3) La dédicace de l'ode au cardinal précéda de peu celle des *Premières poésies*, puisque dans cette dernière, datée du 1er mai 1554, Tahureau lui dit : « de vostre grâce il vous pleut *dernièrement* voyr à Paris de ma part une ode que j'ay bien osé mettre en ce, non mien, mais vostre livre ». I, 4.

plus cher de ses plus grands trésors » il le dédia bientôt après tout entier au cardinal, en le priant de faire un doux et amiable accueil à son œuvre, sûr que ce haut patronage fermerait la bouche à tous ceux qui voudraient misérablement envier ses écrits. La maison de Lorraine protégeait les poètes. En donnant son appui à Tahureau le cardinal n'avait pas à craindre de patronner un fauteur des opinions de Calvin ; car plus d'un passage des œuvres du jeune auteur montre qu'il n'était nullement partisan de la réforme religieuse (1).

C'était vers 1553, on peut le supposer, sans risque de grande erreur, que Tahureau adressait ses premiers vers au cardinal de Guise (2). En cette année il semble avoir quitté les bords de la Seine pour rentrer un instant dans le Maine et s'en aller ensuite se montrer sur un nouveau théâtre où, cette fois plus en évidence qu'à Paris, il se trouva pour ainsi dire mis hors de pair. A quelle cause attribuer son retour au Mans ? Je ne saurais trop le dire, si ce n'est que l'enfant prodigue se trouva peut-être rappelé à la maison paternelle par la mort de son oncle Jean Tahureau, chanoine du Chapitre de Saint-Julien du Mans, décédé, on l'a vu, le 28 avril 1553.

Au lendemain du rapprochement qui dut suivre ce deuil de famille, Tahureau, cédant à de pressantes instances, se décida sans doute à reprendre, sinon à commencer ses études de droit, afin de pouvoir un jour continuer les traditions des siens, et occuper une charge de magistrature. C'est là sans doute la raison pour laquelle nous allons bientôt le voir à Angers et surtout à Poitiers. C'est dans cette ville

(1) Plus tard au contraire son frère, Pierre Tahureau, fut un des premiers adhérents de l'église réformée du Mans. Voir mon *Recueil de pièces inédites pour servir à l'Histoire de la Réforme dans le Maine*, 1867, t. I, Procès verbaux 13, 19, 20, 27, 58 du Registre du Consistoire. Il prit même part au pillage de la cathédrale en 1562. Voir t. II, 1868, p. XIX et 30.

(2) I, 36.

qu'un an avant sa mort se déroula l'avant dernier chapitre de sa vie, sur lequel nous avons de la part de ses contemporains quelques renseignements de plus que sur la période antérieure. C'est là qu'il nous faut maintenant suivre le chantre de l'*Admirée*.

Avant de se rendre à Poitiers il passa d'abord par Angers, ce qui n'a pas lieu de nous étonner. On se rappelle que son père était né en Anjou et que la terre de la Chevalerie était en la paroisse de Jarzé. Etait-il allé prendre ses dégrés dans l'université Angevine? C'est possible, mais les Muses le retenaient plus longtemps que le Digeste. Le contemporain de Tahureau qui nous apprend ce détail de sa vie, Jean Vauquelin de la Fresnaie, est un jeune poète comme lui, fils lui aussi de magistrat, et qui, grisé comme bien d'autres par les vers de Ronsard, faisait force infidélités à Bartole et au code de Justinien. Il venait de quitter Paris, où il avait assisté à la représentation fameuse de la *Cléopâtre* de Jodelle (1), et après y avoir achevé ses humanités, il allait étudier le droit à Poitiers, en compagnie de deux jeunes compatriotes, ses amis Charles Toutain et Raphaël Grimoult.

Vauquelin nous raconte comment il rencontra Tahureau :

> Nous quittasmes Paris et les rives de Seine,
> Vinsmes dessus le Loire et la Sarthe et le Maine.
> Lors Angers nous fist voir Tahureau, qui mignard
> Nous affrianda tous au sucre de cest art.

Le poète manceau, bien que jeune encore, avait près de dix ans de plus que les nouveaux arrivants qui sous la conduite de cet aimable guide, trop séduisant peut-être, se rendirent tous ensemble à Poitiers.

Blanchemain dans la préface de son édition des *Foresteries* de Vauquelin a fait un long éloge de Poitiers au XVI[e] siècle.

(1) Jodelle, moy présent, fist voir sa Cléopatre,
dit Vauquelin dans son *Art poëtique*, p. 94, édition Genty, 1862.

Poitiers, le rendez-vous de la jeunesse lettrée, et comme nous dirions aujourd'hui de tous les étudiants en droit du nord-ouest de la France, était alors, d'après lui, la ville des chansons, de la poésie et des faciles amours. « C'est à Poitiers, dit-il, que Tahureau imprima ses *mignardises* amoureuses. Le poète Manceau, jeune et brillant cavalier, après de solides études avait parcouru l'Italie, à moitié soldat, à moitié voyageur ; il en avait rapporté de charmantes inspirations, et sa présence motivait la formation d'un cénacle où il était plus question de Virgile, d'Horace, de Pétrarque surtout, que de Papinien et de Barthole. Là se rencontraient avec Baïf..., Sainte-Marthe, Guillaume Bouchet..., la Péruse... et d'autres moins connus. Avec quel enthousiasme durent être reçus dans cette société les trois jeunes Normands (1) » débarqués sous les auspices d'un émule de Ronsard !

Tahureau fut le chef de la petite colonie poétique implantée sur les rives du Clain. C'était en effet l'astre le plus brillant de cette pléiade Poitevine, qui n'eut qu'un éclat assez court, ces jeunes astres devant presque tous ou s'en aller briller ailleurs, ou s'éteindre prématurément. Autour de Tahureau se groupaient, Vauquelin composant dès lors ses *Foresteries*, La Péruse, l'auteur de *Médée*, qui était en train de mourir avant d'avoir pu jouir de sa jeune gloire, Charles Toutain préparant à son exemple son *Agamemnon*, le jeune Scévole de Sainte Marthe qui devait survivre à tous ses amis, Guillaume Bouchet, le savant libraire auteur des *Serées*, avec qui le

(1) J'ai retranché de l'énumération de Blanchemain Nicolas Denisot, Pierre Paschal, et du Bellay, qui n'ont nullement fait partie de ce cénacle poitevin. Voir l'introduction de l'édition des *Foresteries* donnée par Blanchemain, à Caen, chez Le Gost-Clerisse, et *Poètes et Amoureuses*, 1877, t. II, p. 279. — M. Gellibert des Seguins dans son introduction en tête de son édition des *Œuvres poétiques de Jean Bastier de La Péruse*, Jouaust, 1867 in-8°, dit de même p. XX : « Poitiers étoit à cette époque le rendez-vous de nobles et savants esprits amoureux des lettres, passionnes pour l'étude, G. Bouchet, Baïf, Tahureau, Jean Boiceau de la Borderie, Roger Maisonnier, Scévole, Vauquelin, François Nesmond »

chef du cénacle dut avoir plus d'une piquante conversation, insérée plus tard dans ses *Dialogues* (1).

A la jeune brigade était aussi venu se joindre un des poètes de la grande Pléiade, Jean-Antoine de Baïf lui-même, l'ami fidèle de Tahureau, qui à sa prière avait bien voulu abandonner les rives de la Seine pour aller étudier avec lui le droit à l'université de Poitiers.

Baïf nous a raconté, dans l'Epitre au duc d'Anjou, qu'il a placée en tête de l'édition de ses *Amours* de 1573, comment son ami l'entraina sur les rives du Clain :

Fuyant depuis les assauts de l'Envie
Qui de tout temps a guerroyé ma vie,
Quitay ma Sène avec mon Tahureau...
Luy me tira sur les rives du Clain
Pour compagnon. Là je fus pris soudain
Par les attraits d'une fille sçavante
Que sous le nom de *Francine* je chante (2).

Il a daté lui-même le moment de sa présence à Poitiers en disant à propos du commencement de cet amour pour *Francine* :

J'atteigny l'an deuziesme après une vintaine,
. . . . quand Amour m'atisa
Un feu par le bel œil d'une douce inhumaine (3).

Cela rapporte exactement son séjour à Poitiers à 1554. Il

(1) Guillaume Bouchet était poète lui-même. Un de ses sonnets figure dans les *Foresteries* de Vauquelin. Son frère a aussi un sonnet dans le *Tombeau* de Jean de la Péruse. — L'amoureuse de Guillaume, à laquelle La Péruse a reproché sa cruauté s'appelait *l'Ange*. Tahureau, dans ses Sonnets, odes et mignardises, fait allusion à l'insensibilité de cette divine Ange. Voir la notice sur l'auteur des *Serées* et spécialement t. I, p. XIII, dans l'édition donnée chez Lemerre, 6 vol. in-12, par C. E. Roybet, (Charles Royer et Ernest Courbet).

(2) Voir *Œuvres en rime de Baïf*, 1573, t. I, Epitre en tête des *Amours*.

(3) Voir *Quatre livres de l'Amours de Francine*, liv. I, p. 4.

y resta neuf mois entiers, après lesquels il retourna vers Paris, regrettant de l'avoir quitté, à cause du malheureux amour qui l'avait frappé au cœur sur les bords du Clain. Aussi s'écrie-t-il dans le beau sonnet à son cher Paris :

O quel plaisir ce m'est après neuf lunes pleines
Te revoir aujourd'huy ! Pleust à Dieu, ville aimée,
N'avoir jamais changé au Clain ta chère Seine (1) !

Je parlerai bientôt de *Francine* et de l'*Admirée* de Tahureau, que Baïf dut chanter surtout pendant sa présence à Poitiers ; mais en ce moment j'ajourne encore les amoureux pour ne parler que des poètes.

Il est vrai qu'il est difficile de les séparer de leurs amours, qui étaient l'unique objet de leurs poésies.

Leurs vers enchanteurs
Après eux attiroient les filles et pasteurs.

Vauquelin nous a fait les plus abondantes confidences sur leur vie d'alors et nous a le mieux appris comment les rives du Clain et le Mont Joubert étaient le théâtre de promenades où il n'était guère question du Digeste.

On connaît assez les vers dans lesquels il raconte qu'ils étaient tous plus pressés de suivre les ébats des Muses et surtout ceux des « nymphes poitevines », que d'étudier le vieux droit romain et le gros latin d'Accurse et de Bartole. Je ne citerai que ceux où il parle de leurs poésies d'alors :

Baif et Tahureau tous en mesmes années
Avions par les forests les muses promenées.

Avant de l'écrire dans son *Art poétique*, il l'avait déjà dit dans le second livre de ses *Idylles :*

(1) Voir *ibidem*, liv. II, p. 62.

Je sceus bien par après qu'en ces mesmes années,
Nostre Baif avoit comme nous promenées
Les muses par le bois, et que, dès ce tems là
Le gentil flageolet de Tahureau parla,
Que Sainte Marthe avoit aux voix de sa musette
Fait pleurer les rochers de la mort de Brunette.

Le Théocrite normand, comme ses émules, à l'avril de son âge, faisait fête aux *bergères* de Poitiers et dans ses pastorales donnait place à ses amis *Sanmar* et *Carlet* (1), chantait sa *Martine*, écrivait l'amourette de Janette et de Francette, le devis de Francin et de Janette etc. Bientôt allaient paraître chez les mêmes libraires, qui venaient d'éditer à Poitiers les poésies de Tahureau, le recueil de tous ses premiers vers, les deux premiers livres de ses *Foresteries*, qui ne sont pas une des œuvres les moins curieuses d'alors

Ecloses sur le Clain au bel air Poitevin (2).

Un autre poète de ce cénacle, Jean de la Péruse, venait aussi de quitter Paris, où il avait rempli un rôle dans la *Cléopatre* sur le théâtre de l'hôtel de Rheims. Epris de la passion du théâtre antique à l'exemple de Jodelle, il venait de tirer de Senèque sa tragédie de *Médée*.

(1) Sainte-Marthe et Charles Toutain.

(2) La dédicace des *Foresteries* à l'évêque de Sées est du 20 septembre. 1555. A cette date, Tahureau, qui était à la veille de son mariage, se trouvait bien loin de Poitiers. C'est sans doute pour cela que son nom ne se voit pas au bas des sonnets *liminaires* à côté de ceux de Scévole de Sainte Marthe, Toutain, G. Bouchet, etc. Sur Vauquelin à Poitiers voir les notices de Victor Choisy, Falaise, 1840 ; de M le baron Pichon, *Bulletin du Bibliophile*, 7e série, 1845, p. 509 et suiv ; d'Achille Genty, introduction à *L'art poétique*, Poulet-Malassis, 1862., p. VI ; de Prosper Blanchemain ; de M. Julien Travers, en tête des *Diverses poésies de Jean Vauquelin*, publiées et annotées par lui, Caen, Le Blanc Hardel 3 vol. in-8°. Voir aussi sur Tahureau, dans cette édition, *les Foresteries*, p. 15 à 22 et les *Epitaphes*, p. 665 de l'édition de 1605 des *Diverses poésies*.

Péruse, ayant depuis cette muse guidée,
Sur les rives du Clain fist incenser Médée,

a dit Vauquelin dans son *Art poétique*. Tahureau qui avait salué de tout son enthousiasme l'apparition de Jodelle, s'empressa d'adresser une ode « à Jean de la Péruse, premier tragique de la France (1) ».

Celui-ci plein de reconnaissance n'oublia pas de célébrer à son tour Tahureau et son *Admirée*. Il y aurait un curieux parallèle à faire entre les deux poètes dont les vers se ressemblent comme les destinées, et qui tous deux étaient de taille à bientôt occuper un des premiers rangs dans la Pléiade, si la mort « qui les surprit avant le temps ne se fut opposée à leurs louables et généreux dessins », comme le dit Scévole de Sainte Marthe à propos de l'auteur de *Médée*. Les excès d'un tempérament fougueux brisèrent en un jour la frêle enveloppe des deux amis, qui tous deux moururent épuisés par les fatigues du plaisir.

La Péruse, moins âgé que Tahureau, semble l'avoir pris pour modèle. Ses poésies composées d'odes, d'épigrammes, de sonnets, d'élégies, de chansons amoureuses, de mignardises et d'amourettes, etc., contiennent plus d'un vers où l'on trouve comme un écho des *Mignardises* du chantre de l'*Admirée*. Il ne se bornait pas non plus à célébrer sa belle amoureuse, Caterine Cotel, à l'exemple de ses amis chantant qui *Francine*, qui *Myrtine*, qui *l'Admirée*. Parmi ses Etrennes, ses Mignardises et ses Amourettes, il y a des vers dédiés à la *Francine* de Baif (2) et surtout à l'amie de Tahureau, à qui sont également adressés plusieurs sonnets du jeune poète angoumoisin.

Le plus gentil éloge qu'il ait fait, j'allais dire qu'on ait écrit du joli couple amoureux, se trouve dans une longue

(1) I, 104.

(2) *Œuvres poétiques de La Péruse*, Jouaust, 1867, in-8°, p. 141 et suiv.

pièce de ses mignardises, dont Colletet avait recueilli les premiers vers :

Poète mignardelet
Mignardement doucelet,
Admirée doucelette
Doucement mignardelette,
L'un et l'autre bien heureux
Et l'un de l'autre amoureux (1).

On trouvera aussi dans ses œuvres, auxquelles l'édition de M. Gellibert des Seguins est venue donner un regain de nouvelle gloire, le sonnet sur le portrait voilé de l'*Admirée* (2):

Les Dieux voulant montrer le plus de leur avoir,
Prodiguans ici-bas leur plus grande richesse,
Comblèrent de leur mieux l'Admirée princesse,
Princesse qui pouvoit le ciel mesme émouvoir.

Je n'ai garde d'oublier celui où après avoir comparé Tahureau à ses émules qui chantaient Cassandre, l'Olive et Méline, il conclut en son honneur :

Aussi faut-il que nul de vous ne cèle
Que Tahureau mérite qu'on l'appelle
Autant bon poéte et meilleur amoureux (3).

A son départ de Poitiers, dans l'adieu qu'il adresse à ses nombreux amis il a soin de comprendre « le couple entr'aimé » :

Adieu gentil Tahureau,
Le premier honneur manceau,
Adieu l'Admirée (4).

(1) *Œuvres de La Péruse*, p. 146, Mignardises de Jacques Tahureau et de son Admirée.

(2) Voir *Œuvres de La Péruse*, Paris, Jouaust, 1867, in-8°, p. 196.

(3) *Ibidem*, p. 204.

(4) *Ibidem*, Elégies, p. 191.

Tout malade et désespéré qu'il était, prévoyait-il que c'était là un adieu pour toujours ?

Hélas la mort, la mort envieuse, devait bientôt coucher dans le cercueil le jeune poète s'éteignant à vingt-cinq ans à peine, enlevé par une triste maladie, qui montre ce qu'était la vie intime de tous ces jeunes païens de la Renaissance, sur laquelle la poésie heureusement pour eux est venue jeter son brillant manteau. Il n'avait pas eu le temps de parfaire et de publier tous ses vers. Un groupe de fidèles amis

Emu de pitié naturelle
De ces doux orphelins entreprist la tutelle (1).

Mais quand parut en 1555 l'édition qu'ils s'empressèrent d'en donner, la mort avait encore été plus prompte qu'eux. A leurs côtés elle avait déjà, la cruelle, tranché les jours de Tahureau. Il était mort comme un jeune soldat frappé dans le premier choc de la mêlée, mort avant l'heure, comme moururent ses amis du Bellay, Magny et d'autres encore. Aussi regrette-t-on de ne pas trouver en tête des poésies de La Péruse des vers du chantre de l'Admirée, à côté des éloges émus de Vauquelin de la Fresnaye, de Toutain, des deux Bouchet, de Baïf, de Ronsard etc. (2).

Il ne faut pas s'étonner que Tahureau, plus âgé que tous ses jeunes émules et qui se faisait une si haute idée de la poésie et du rôle du poète, se trouvât leur chef de file et semblât parfois primer Baïf lui-même. Prince de ce cénacle, il n'avait garde de ne pas donner l'exemple ; on voit plusieurs de ses vers datés évidemment des bords du Clain.

Tels ceux où il a confié à Guillaume Bouchet son amour langoureux et son doux martyre ; telles encore les *mignar-*

(1) Ce fut Sainte Marthe qui les publia, avec le concours de Guillaume Bouchet et de Boiceau de la Borderie, autre ami de La Péruse, auquel on attribue le ménélogue de Robin de *La Gente Poitevinrie*.

(2) Voir dans les *Œuvres de La Péruse*, son *Tombeau*, p. 227 et suiv

dises où, prenant Baïf pour confident, il dépeint l'Antre des amoureux au pied duquel coule

...le Clain tournoyant
Et lentement ondoiant,

sans parler de son ode à Jean de La Péruse en l'honneur de *Médée*, et de plus d'une autre pièce qui porte ainsi avec elle une date certaine (1).

Pour répondre à son rôle de prince des poètes de la brigade poitevine, Tahureau se décida à faire imprimer ses œuvres, à Poitiers, en cette année 1554, qui n'était encore que celle de la première heure de la Pléiade, au moment, a dit Sainte-Beuve, « où toute la génération éveillée par du Bellay et Ronsard prenait son essor, où la jeune école de droit de Poitiers, Vauquelin et ses amis se produisaient dans leur ferveur de prosélytes et où surtout les rives du Clain et de la Loire retentissaient comme des chants d'oiseaux, de milliers de sonnets, quelques-uns charmants déjà, quelques autres un peu rauques encore (2) »

Le poète manceau confia aux presses des libraires érudits qui étaient ses amis, les de Marnefs et les Bouchets, les poésies qu'il avait jusque là gardées en portefeuille. Elles parurent en deux volumes : l'un, *Les premières Poésies*, dédiées à monseigneur le révérendissime de Guyse, 1554, in-8°. La dédicace est datée de Poitou, ce premier jour de mai, 1554. L'autre, *Sonnetz, odes et mignardises amoureuses de l'Admirée*, 1554, in-8°. Un sonnet de Baïf sur les *Premières poésies* de Jacques Tahureau, est à la fin de ce que j'appellerai le premier tome de ses œuvres. Un autre sonnet du

(1) I, 104, 128, II, 106, 178. — Les derniers éditeurs des *Sérées*, t. I, p. XIII considèrent, je ne sais pourquoi, la pièce des *Premières Poésies* de Tahureau « à Guillaume Bouchet », comme de beaucoup antérieure aux vers des Mignardises qui lui sont également adressés.

(2) *Portraits contemporains*, t. V, p. 3, Edition Michel Lévy, 1871, in-12.

même auteur, qui eut tant de célébrité qu'il fut traduit en grec comme en latin, le sonnet *A l'Admirée* et à son poète :

De bel ami belle amie, Admirée,

figure en tête des *Sonnetz, odes et mignardises.*

Tahureau rendit la pareille à son ami. Quand, en l'année 1555, Baïf, fit paraitre à Paris, chez André Wéchel (in-8° de 110 ff. chiffrés et VIII ff. non chiffrés), ses *Quatre livres de l'Amour de Francine*, une pièce de vers de Tahureau « *contre l'envieux* » servit d'escorte aux sonnets du poète amoureux (1).

Je ne puis m'arrêter en ce moment à ces deux recueils des poésies de Tahureau, que chacun du reste peut lire et apprécier à sa façon. Le poète les appelle « le plus cher de ses plus grands trésors » ; il avait cependant un autre trésor encore plus cher, dont il me reste à parler.

(1) Ces soixante-dix vers, quasi inconnus de Tahureau, et qui commencent ainsi :

« Enragé médisant et ton pâle visage...... »

sont écrits contre les envieux de Baïf, et se trouvent à l'extrême fin de cette édition des *Amours de Francine*, après la table. Le poète y célèbre l'amitié qui l'unit étroitement à son ami et chante son éloge, ainsi que celui de *Francine*, dont il a bien rarement parlé. En voici un court extrait :

Envieux maugré toy, maugré ta blesme envie,
Un chacun à Baïf pourra sans flatterie
Donner le premier lieu de tous ceux là qui ont
Mérité le rameau de myrte sus le front.
S'il ne l'avoit gaigné par sa tendre Méline,
Une autre bien plus belle et plus docte, Francine,
Maintenant le lui donne et tout docte écrivant
De tous les amoureux le dit le plus sçavant
Et le plus amoureux de tous ceux-là qui suyvent
Quelque scavoir louable aux amours qu'ilz écrivent.
Un chacun à Baïf la place quittera
Quand des perfections d'amour on parlera
Et quittera chacune à Francine la place
Quand on devisera de quelque bonne grâce.

Bien que le livre de Baïf soit dit imprimé « avec privilège du roy », ce privilège n'y est pas inséré, et il n'est pas facile dès lors de savoir à quel mois de 1555 se rapporte cette impression.

Il faut bien en effet que je dise un mot de ses amours. Assez d'autres, il est vrai, l'ont déjà fait, et ont mis si exclusivement en relief les *Mignardises* et les *Baisers* du jeune poète, qu'ils ont oublié qu'il y avait chez lui autre chose qu'un imitateur de Tibulle (1). C'est pour cela que jusqu'ici je n'ai pas dit grand chose de l'*Admirée;* mais comme elle est pour ainsi dire toute la vie du poète, qu'elle en est à la fois le bonheur, le tourment et l'énigme, je ne puis passer à côté de celle qui fut tour à tour le bon et mauvais génie de Tahureau et lui inspira ce qu'il y a de plus personnel dans ses vers, sans essayer de dire ce que fut cette rivale de *Cassandre,* de l'*Olive*, de *Méline* et des autres amoureuses chantées par nos poètes du XVIe siècle.

Cependant, je l'avoue, l'*Admirée* a le don de m'agacer, et et je ne me sens pas grand attrait pour elle. Cette femme a des allures de sphinx, qui ne lui méritent guère de sympathie. Qu'était-elle ? Que valait-elle ? Que penser de ses longues rigueurs à l'endroit du poète ? Etait-ce une coquette ? Je ne saurais dire une prude ; je me ferais trop moquer de moi, malgré la pièce où elle est supposée prier le poète de ne pas faire « son honneur mourir » (2).

Pourquoi si elle aimait Tahureau, l'a-t-elle fait souffrir au point de le changer en un désespéré, de lui torturer le cœur et de lui donner des idées de suicide (3)? Pourquoi dans d'autres moments lui permettre tant de choses, trop de choses, pour aboutir cependant à ne pas tout lui permettre (4) ? Que dis-je ! Il y a des moments où il semble qu'elle lui permet tout et que l'heure du Berger va bientôt sonner, mais c'est le poète

(1) Voir notamment sur l'*Admirée* P. Blanchemain, Recherches sur les noms véritables des dames chantées par les poètes français du XVIe siècle, *Bulletin du Bouquiniste* du 15 juin 1868 ; ses deux éditions de Tahureau et son introduction en tête de *Poètes et Amoureuses*, t. I, p. 9 et suiv., ainsi que celle qu'il a placée aux premières pages de son édition des *Mimes* de Baïf, t. I, p. XVI, Paris, Willem, in-12.

(2) *Poésies de Tahureau,* II, 56.

(3) II, 70.

(4) II, 75, 76.

épuisé qui ne peut profiter de la faveur qu'on lui accorde (1).

D'autres fois au contraire Tahureau chante la palinodie ; il vient nous dire que le bonheur dont il s'est vanté n'a été qu'un rêve, une fiction :

> Souvent j'ay menty les esbats,
> Mais telle jouyssance, hélas !
> M'est encore incogneue (2).

Que croire, que penser de tout cela ? En vérité l'on songe aux amours malheureuses du poète des *Nuits*, et l'on se prend à dire qu'il y aurait lieu de rompre des lances soit pour, soit contre l'*Admirée*, et de recommencer plus platoniquement le tournoi littéraire d'*Elle et Lui* et de *Lui et Elle*.

Aussi ceux qui ont parlé de ces amours de Tahureau sont-ils loin d'être d'accord sur leur dénouement. MM. de Clinchamp et Hauréau ont pensé que l'*Admirée* s'était mariée à un autre que Tahureau (3). Ils ont vu un mari dans le *Vulcain*, le *sot Vulcain* qui vient entraver le poète dans ses amours (4).

Bien que Vulcain fasse songer au malheureux sort de ceux qu'on appelle d'un nom moins mythologique depuis Molière, et dont il a toujours été de mode de se moquer en France depuis les Fabliaux, j'ai peine à me ranger à l'opinion de ces deux biographes de Tahureau. D'après les vers même du poète, le Vulcain semble pouvoir être un intermédiaire, un jaloux ou bien même un tuteur, qu'un père, un parent, emploient pour emmener l'*Admirée* loin des regards de

(1) II, 76.

(2) II, 142.—Il y a parfois de pures fictions dans ces amours de poètes, témoins ceux du chantre de Laure, et peut-être aussi ceux de Boccace et de Maria Fiametta. Les diverses opinions et les études psychologiques auxquelles a donné lieu le caractère des relations entre l'auteur de l'*Ameto* et de la *Fiametta* et la fille du roi Robert peuvent également avoir leur raison d'être à l'égard de Tahureau et de l'*Admirée*.

(3) *Bulletin du Bibliophile*, 1846, p. 943 ; *Histoire littéraire du Maine*, t. X, p. 65.

(4) II, 66, 72.

Tahureau, et la tenir au besoin en captivité (1). Le poète d'ailleurs est jaloux lui-même à l'excès ; quand « ses affairez ennuis », le tiennent loin de son amie, il peste contre les maudits rapporteurs, les flagornards menteurs qui lui bouchent l'entrée de la Touraine, et il craint le volage étranger. Grands dieux ! il croit même voir un amant déguisé dans la sœur de l'*Admirée* :

> Si j'apercoy ta sœur ou autre dame
> Avecque toy, alors s'accroît ma flamme
> Craignant de voir quelque amant déguisé.

Si parfois il la croit incapable d'une déloyale trahison, en d'autres moments il lui reproche son parjure:

> Je n'entreprends *pour ta parjure foy*
> Cruellement te traîner par la place (2).

On croirait presque entendre les lamentations et les invectives du poète de la *Nuit d'Octobre.*

Blanchemain, lui, n'a pas reconnu de mari à côté de l'*Admirée.* Il a pensé que la fière Tourangelle avait été outrée de s'être vue mise à nu dans les vers de Tahureau, qui l'avait étalée à tous les yeux, au lieu de garder le secret de leurs amours, et qui de plus s'était vanté de faveurs qu'il n'avait pas même obtenues. « Ce qu'il y a de certain, dit-il, c'est que l'*Admirée* conserva une cruelle rancune. Le charme fut rompu, le lien brisé ; la muse des premières amours resta pour toujours muette (3) ».

(1) Ronsard a dit de même, t. I, p. 111 :

> *Un sot Vulcan* ma Cyprine faschoit.

et Baïf a écrit au deuxième livre des *Amours diverses :*

> Il est vray qu'un *Vulcan* blesme de jalousie
> Plus vaillant qu'un Argus contraint nostre désir.

(2) Voir II, 85, 21, 25.

(3) *Poésies de Tahureau*, t. I, p. IX.

D'autres au contraire ont pensé que le poète avait fini par épouser son Admirée (1).

On voit qu'il y a plus d'une thèse sur les amours de Tahureau. Je me sers à dessein d'un grand mot, afin d'inviter les érudits à nous donner enfin la bonne.

Indépendamment de ces énigmes qui enveloppent la vie de l'Admirée, il en est une autre, non moins mystérieuse, c'est celle de son nom.

Celle-là, Blanchemain a cru l'avoir devinée. Il s'est applaudi d'avoir déchiré le voile qui cachait le visage de l'Admirée, et il s'est écrié tout joyeux : « Je te connais, beau masque » ! D'après lui l'*Admirée* n'est autre que la sœur de la *Francine* de Baif. Francine doit être Françoise de Gennes. Donc l'*Admirée* est, elle aussi, une demoiselle de Gennes. Voilà dégagée de tout ornement littéraire, et réduite à son expression la plus simple, l'argumentation de Blanchemain. Dans sa première édition de Tahureau il avait poussé l'hypothèse jusqu'à supposer que l'amie du poète s'appelait *Angélique* de Gennes ; mais dans la seconde, après avoir réfléchi sans doute que, si l'*Admirée* était belle comme un ange, elle était aussi cruelle qu'un démon, il l'a dépouillée du prénom dont il l'avait affublée, sans lui en donner un autre. Cela n'eût cependant pas été impossible, car il est facile de voir, en ouvrant les poésies de Baïf, que l'amie de Tahureau s'appelait simplement *Marie*.

La supposition de Blanchemain appuyée d'ingénieuses conjectures est assez spécieuse. Il est certain, on l'a vu, que l'*Admirée* avait une sœur. Francine semble être comme elle une Tourangelle, tout en ayant des relations avec le Poitou (2).

(1) Le *seizième siècle en France*, par MM. Darmesteter et Hatzfeld, 1878, in-12, p. 128.

(2) Sur l'origine tourangelle de Francine, voir *Œuvres de Baïf*, 1573, IIe livre des *Amours de Francine*, p. 102 et 104 v° :

> Naïades qui nagez sous cette onde azurée,
> Du Loyre près Saumur fendez l'eau jusqu'à Tours,
> A vos sœurs d'alentour annoncez mes amours
> Et leur honneur second, frère de l'Admirée.....

Ce serait une erreur de croire qu'il s'agit seulement d'une parenté poétique. Elles sont bien véritablement les deux sœurs. La preuve de cette parenté réelle résulte de vers de Baïf que n'a pas connus Blanchemain et qui sont cependant plus probants que tous ceux qu'il a cités. Qu'on n'oublie pas du reste que c'est par Baïf seul qu'on peut connaître plus intimement Tahureau.

Voici ces vers tirés des Eglogues contenues dans les *Jeux* de Baïf, parus en 1572, vers qui se reportent à l'année 1554 :

LES PASTOUREAUX.

Sur les rives du Clain, deux pasteurs *qui bruslèrent*
De l'amour des deux sœurs, un jour se rencontrèrent.
Chacun aimoit la sienne et bien diversement
Chacun en est traitté : l'un n'avoit que tourment
Sans pouvoir échauffer le cœur de sa cruelle ;
L'autre tenoit la sienne en flâme mutuelle...
Et s'ayant décelé l'un l'autre leur amour
Sur les rives du Clain ils s'assirent un jour
A l'ombre d'un peuplier ; et sonnans leurs musettes
La Jaquin et Toinet dirent ces chansonnettes,
Chacun de son amour découvrant le souci.
Et commençant premier Jaquin chante ceci.

JAQUIN.

Marion ma douceur, plus fraiche que la rose,
Plus blanche que du lis la fleur de frais éclose,
Plus douce que le miel, pourroy-je plus tenir
De nos gentils esbats le plaisant souvenir ?...
. . . . . Si j'aime bien ma belle
Ma belle m'aime bien et ne m'est point rebelle...

Loire je te prône, puisqu'il t'avint tant d'heur
Qu'entre elles alaiter de Francine l'enfance.

Quant à sa demeure momentanée à Poitiers, sur les bords du Clain, voir pour ainsi dire tous les vers des *Amours* où le poète célèbre « la ville et la rivière où Francine *séjourne* » — « le pays où elle *se tient* », notamment, pp. 74, 96 v°, etc.

En un mot Jacques Tahureau est payé de retour par Marie, et l'on voit apparaître ici, les bois touffus, les lieux sauvages dont il est aussi question dans ses vers. *Toinet*, c'est-à-dire *Antoine* Baïf dépeint au contraire ainsi son amie :

Francine sans pitié, plus que la mer cruelle
Plus qu'une jeune poutre et farouche et cruelle,
Plus dure qu'une roche, ... (1).

Ce ne sont pas du reste les seuls vers où il ait opposé la différence des sentiments des deux sœurs. Déjà, dans le troisième livre des Amours de Francine (1555), il dit à propos de leurs deux amoureuses que rien, ni le renouveau, ni les oiseaux, ni les chansons,

Ny de mon Tahureau (qui m'ayme
Comme son cœur) le confort mesme,
Mon Tahureau, qui comme moy
Languist en amoureux emoy,
Sous une dame peu cruelle
Qui l'aime d'amour mutuelle,
Ne peuvent soulager la langueur
Qui tient *genné* mon pauvre cœur (2).

Après les vers des Eglogues, il n'y a plus moyen de douter. Baïf et Tahureau ont aimé les deux sœurs ; mais chose surprenante, alors que Tahureau ne parle que des rigueurs de l'*Admirée* (3), Baïf dit au contraire que c'est une dame peu cruelle.

(1) *Œuvres en rime de Baïf*, t. II. *Eglogues*, p. 36, v° églogue XIII.

(2) *Ibidem*, I, *Amours de Francine*, liv. III, p. 117 v°.

(3) Même à Poitiers, Tahureau se plaint de son amour malheureux. Voir II, 134 :

« Sur le bord du Clain triste je me pourmeine,
Plus que jamais esprouvant sa fureur ».

Voir aussi t. II, 179 les curieux vers à Guillaume Bouchet, où il se plaint de son doux martyre tout en l'aimant.

Tout le monde connaît d'ailleurs les jolis vers de Baïf *à l'Admirée et à son poète*, si populaires de leur temps, et traduits en latin et en grec :

> De bel ami belle amie, Admirée,
> De belle amie ami beau, toy heureux ;
> Heureuse toy, l'un de l'autre amoureux (1).

Après avoir vu le tableau qu'il dépeint du couple heureux, du couple voué à la muse, du couple entr'aimé, il est impossible de se refuser à croire que l'*Admirée* n'ait pas répondu à l'amour de Tahureau, d'autant plus qu'il n'est pas le seul à le dire.

Jean de la Péruse, ami des deux poètes, témoin et confident de leurs amours, nous a longuement aussi révélé la différence de traitement que leur faisaient subir celles qu'ils aimaient. Tandis qu'il raconte l'ennui, le déplaisant émoi, les soucis de Baïf, tandis qu'il parle de la rigueur de Francine et qu'il la prie par ses blonds cheveux de ne lui être pas rigoureuse (2), il célèbre au contraire le bonheur et l'accord de Tahureau et de son Admirée. Il souhaite que son destin ressemble au leur : il désire d'être traité de sa cruelle et fière guerrière qui repousse les soupirs de son cœur, comme le poète manceau l'est de son amie. Les Dieux vous ont créés l'un pour l'autre, leur dit-il, et je pense

(1) Voir ces vers en tête des *Poésies de Tahureau*, II, 3, 180. Voir encore d'autres sonnets des *Amours de Francine* où Baïf a célébré les amours de Tahureau :

> Hélas, mon Tahureau, si amour quelquefois
> Dans ton cœur tendrelet a fiché sa sagette......

Livre Ier, p. 13, édit. de 1555 ; p. 60 de l'édition de 1573, et :

> O de mon Tahureau la gentille Admirée,

Livre II, p. 48, édition 1555 ; p. 95, édition 1573.

(2) Voir *Œuvres poétiques de La Péruse*, p. 141, Mignardise à la Francine de Baïf.

...Qu'avant qu'elle fut née
Elle t'estoit destinée
Et qu'avant que je fusses né
Tu luy estois destiné,
Tant l'amour qui vous enlasse
Les amours des autres passe...
Tant ton Admirée est preste
De t'accorder ta requeste,
Tahureau, tant tu es prest
D'accorder ce qui lui plaist,
Tant l'amour qui vous poinçonne
De contentement vous donne (1).

Que conclure de tout cela ? Comment se rendre compte de cette singulière différence d'appréciation de la part de Tahureau et de ses amis ? La fière Tourangelle, à cette date de 1554, après avoir fait endurer à son amoureux un long martyre, est-elle enfin arrivée à le payer de retour ? Ou bien ne s'agit-il pas là « d'une amour nouvelle » et d'une autre Admirée que celle des premières amours ?

Tahureau s'est malheureusement abstenu dans ses vers de mettre des dates aux diverses phases de sa passion, et il n'y en a qu'un petit nombre parmi eux qui se rapportent à ses amours d'alors, sur les bords du Clain.

Il a été amoureux dès quatorze ans de sa belle Tourangelle ; si c'est elle qu'il a retrouvée et qu'il chante encore à Poitiers après avoir été «presque hors de son trop long servage (2) », son amour a duré plus longtemps que la guerre de Troie.

Lors qu'a commencé celui de Baïf pour Francine, le sien après une si longue attente et un si dur traitement eut bien dû être tout près de s'éteindre alors.

(1) Voir *Œuvres de La Péruse*, 146, Mignardises de Jacques Tahureau et de son Admirée. Cette longue pièce est charmante mais trop délayée, et ne vaut pas celle de Baïf qui en a dit presque autant en quatorze vers.

(2) II, 134.

Ni jamais, ni toujours,
C'est la devise des amours.

Quand il compare l'Admirée à celle qui est aimée de Baïf, c'est la plupart du temps à *Méline* qu'il fait allusion (1). C'est que Baïf n'a soupiré pour la fière et inhumaine Francine qu'à partir de 1554, à vingt-deux ans, alors que Tahureau arrivé déjà à l'âge de 26 à 27 ans l'avait tiré sur les rives du Clain. S'il s'agit toujours de la même Admirée, il faudrait donc qu'il y eût une assez grande différence d'âge entre les deux sœurs, pour expliquer comment, à cette même date, elles étaient à la fois l'objet, l'une du jeune amour de Baïf, l'autre de la passion constante de Tahureau, vraiment « ensorcelé » comme il le dit lui-même, et qui soupirait pour elle depuis plus de douze ans.

Les vers de Tahureau écrits sur les bords du Clain, et célébrant son Admirée ne s'opposeraient pas à ce qu'on put croire qu'il s'était épris d'une nouvelle amie :

« Ainsi Baïf, mon mignon,
Baïf, mon cher compagnon,
Puisse *de l'amour nouvelle*
Qui jà creuse ma mouëlle,
Dans toy, bel Antre amoureux,
Avoir un présage heureux » (2)!

Il y a là une énigme à déchiffrer : ce n'est pas la seule qui ait trait à ses amours.

Baif et Tahureau aimaient à Poitiers les deux sœurs ; c'est chose entendue.

Mais étaient-ce deux demoiselles de Gennes ? Voilà ce qui n'est pas aussi certain (3). Blanchemain appuie son ingénieuse

(1) Les *Amours de Méline* ont été achevés d'imprimer le 10 décembre 1552.

(2) II, 108, et aussi 134.

(3) M. Becq de Fouquières, dans son introduction aux *Poésies choisies de Baif*, Charpentier in-12, 1874, p. XIV, a dit « ce n'est là après tout qu'une ingénieuse conjecture ».

conjecture sur des vers de La Péruse à une demoiselle F. de G. qu'il suppose sœur de l'*Admirée* (1) et sur un certain nombre de passages des *Amours de Francine*, où Baïf semble mettre une intention dans l'emploi des mots *genne*, *genner*, et dont voici un d'entre eux pris au hasard :

Rien que *genne* et tourment ton nom ne me promet.

Quant aux vers de Guy de Tours où le nom de Baïf se trouve rapproché de celui de la belle de Genne, ils ne sauraient rien prouver. Né en 1562 seulement, ce poète, dans ses vers du *Paradis d'Amour*, publiés en 1598, feint que l'amour se fait construire à Tours un temple où il réserve un trône pour chacune des *jeunes* Tourangelles les plus célèbres alors pour leur beauté :

Aux sept chaises d'après fais-y seoir la *de Genne* (2).

Il est clair que la jeune beauté tourangelle, qu'il dépeint ensuite, ne saurait être celle que près de quarante-cinq ans plus tôt avait aimée et célébrée Baïf. Il y avait longtemps que Francine devait être oubliée comme les neiges d'antan !

Guy de Tours mis de côté, l'hypothèse de Blanchemain n'en demeure pas moins toujours debout et il reste à la discuter, à la soumettre au contrôle de la critique.

Si l'*Admirée* chantée par Tahureau à Poitiers est une demoiselle de Gennes, il faut qu'après le 1er mai 1554, c'est-à-dire après la publication des œuvres du poète, il y ait eu entre lui et elle une rupture, qu'aucun de ses vers, quoi

(1) Voir les vers de La Péruse à F. de G. p. 157 de l'édition de M. Gellibert des Séguins. La Péruse dit qu'il veut aimer la belle à qui sont adressés ses vers. Il serait singulier que cet éloge amoureux s'appliquât à la Francine de son ami, qu'il a chantée plus d'une fois et qu'il a suppliée de ne plus être rigoureuse à Baïf

(2) Voir le deuxième volume des Œuvres de Guy de Tours, *Le Paradis d'Amour*, p. 12, Paris, Willem, 1878.

qu'on en ait dit, ne laisse clairement apercevoir (1). Il faut que cette rupture, qui à la différence de celle de Baïf avec Francine (2), est restée complètement inconnue, n'ait pas tardé à se produire ; car un an plus tard nous verrons Tahureau se marier bel et bien avec une dame d'un autre nom, et contracter un mariage d'autant plus énigmatique qu'il aura pour témoin Guillaume de Gennes, probablement le frère des deux sœurs que Blanchemain a supposé être les amoureuses des deux jeunes poètes. Il faut carrément alors adopter l'hypothèse de cette rupture ; elle expliquerait le ton désenchanté et satyrique des *Dialogues*, et celui des vers du *contr'amour* (3) qui ne sont rien moins qu'une palinodie et le reniement de tout ce que Tahureau a célébré jusqu'alors. Sinon il faut dire que Blanchemain s'est trompé, et que Francine et l'*Admirée* n'appartiennent nullement à la famille de Gennes. Il n'y a pas de milieu entre ces deux solutions ; on ne saurait échapper aux étreintes de ce

(1) Les vers de Tahureau indiquent seulement deux périodes dans ses amours, l'une d'espoir qu'on peut appeler la période de l'amour heureux, l'autre de plaintes, de désespoir, de rage même, qui est celle de l'amour malheureux ; mais dans tout cela je ne vois pas nettement de la part du poète une rupture décisive. Il est vrai, je ne cesse de le répéter, que tout cela est bien obscur.

(2) Baïf a raconté dans son épître au duc d'Anjou, en tête des *Amours*, (édition de 1573,) sa rupture avec Francine, qui survint après trois ans d'amours ; mais il la revit après cette rupture qui ne fut d'abord qu'un refroidissement d'ardeurs. Lors du *voyage de Tours* avec Ronsard, pièce bien connue des *Amours* de Marie, (*Œuvres de Ronsard*, Edition Blanchemain. t. I, p. 182), quand Baïf revit Francine, il y aurait eu six ans qu'avait commencé leur amitié sur le Clain :

Six ans sont jà passez, et si dedans l'oreille
J'entens encor le son de ta voix nompareille.

Comparer à la pièce de Ronsard deux sonnets du premier livre des *Amours diverses* de Baïf, édition de 1573, t. I, p. 181 et 181 v°, où Baïf dit qu'il retrouve son amie après avoir été cinq ans sans la revoir et se plaint de ce que « Ronsard envieux » met fin à ce court instant de bonheur en le forçant à partir avec lui.

(3) II, 126.

dilemne. Quelle est la plus plausible des deux hypothèses? Je laisse aux amis de Tahureau le soin de décider.

Est-il probable qu'une rupture ait éclaté après l'heureux dénouement que mettent au grand jour les vers de Baïf et de La Péruse? Est-il probable que le poète désespéré, se soit épris soudain, après avoir épanché son amère douleur et si peu de temps après, d'une nouvelle amie? Qu'on en juge et qu'on décide (1).

Est-il plus simple de croire qu'enfin après une longue attente il a épousé son *Admirée*, libre, peut-être, après la mort d'un père qui s'était opposé à son mariage? Mais alors il ne peut plus être question d'une de Gennes. Celle qu'il prendra pour femme se nomme d'un autre nom, tout en s'appelant *Marie*, comme l'amie de Tahureau qu'a célébrée Baïf (2). Le mariage aura pour témoin Guillaume de Gennes, présence qui s'expliquera mieux alors qu'on ne comprendrait sa vive amitié pour Tahureau et Baif, si ses deux sœurs avaient été l'objet des vers des deux poètes. Car, tout en faisant la part aux libertés du temps, il aurait fallu que Guillaume de Gennes fut un singulier frère, pour laisser de gaieté de cœur Tahureau *deshabiller* sa sœur dans ses vers, et la jeter en pâture aux yeux de tous plus nue qu'Eve, qui au moins restait parée de son innocence. Il eut fallu qu'il fut sans vergogne, et n'eût dans le cœur aucun sentiment de pudeur ni de famille pour souffrir un pareil outrage à sa

(1) Les énigmes de ce genre ne sont pas faciles à déchiffrer. C'est ainsi que l'histoire des amours d'un autre poète du XVIe siècle, Marc Claude de Buttet reste en bien des points mystérieuse, malgré les heureux efforts faits par M. Paul Lacroix pour soulever les voiles sous lesquels se cachent *Amalthée* qui désespéra le poète, et *Anne* qui se mon tra au contraire sensible à son amour et fort empressée à le consoler. Voir la notice du bibliophile Jacob, en tête des *Œuvres poétiques* de Buttet, Paris, Jouaust, 2 vol. in-12, 1881. N'en est-il pas de même aussi des amours d'Olivier de Magny?

(2) Son nom de famille commence aussi par un G. — J'ajouterai que l'épouse de Tahureau n'est nullement d'une famille noble, comme l'était l'Admirée de ses premiers vers, et de plus qu'elle n'est pas une Tourangelle.

sœur, et rester l'ami de l'offenseur de l'*Admirée* (1). Tout disposé qu'on soit à toutes les licences... poétiques et autres du XVIe siècle, celle-là est trop forte pour qu'on ne regimbe pas devant elle.

Il y a là une sorte d'impossibilité morale, qui paraît contredire l'hypothèse de Blanchemain. Mais pour le moment je n'ai ni assez de documents ou d'indices certains, ni assez de loisirs pour me prononcer en parfaite connaissance de cause. Je risquerais d'induire les curieux en erreur ; maintenant que leur esprit est mis en éveil, c'est à eux de deviner l'*Enigme de l'Admirée*. Pour aujourd'hui, je préfère, après avoir dit quelques mots des derniers événements de la vie de Tahureau, m'en tenir à raconter son mariage, resté complètement inconnu jusqu'à ce jour, et qui sera la révélation résultant de cette étude.

Après l'impression de ses œuvres à Poitiers, où il ne prolongea peut-être pas plus son séjour que Baïf, qui n'y resta que neuf mois, Tahureau, que ses études de droit aient été ou non alors terminées, paraît être revenu dans le Maine. C'est de là, c'est du Mans, que le 15 avril 1555 il dédie à sa protectrice la sœur du roi, la savante Marguerite, le recueil de ses dernières œuvres : « *Oraison de Jaques Tahureau au Roy : de la grandeur de son règne et de l'excellance de la langue françoyse, plus quelques vers dédiez à Madame Marguerite* ». Il est étonnant de voir combien les idées du poète ont mûri dans l'espace d'une année. Dans ses *Premières Poësies*, il y avait bien déjà quelques vers plus sérieux que les autres, mais ils étaient en bien petit nombre : le reste n'était guère que baisers tout de flammes, mignardises lascives, et ce que les anciens appelaient des *juvenilia*. Tout-à-coup le poète semble avoir rompu avec tous ses

(1) Le René de Voyer, vicomte de Paulmy et de la Roche de Gennes mort en 1586, marié en 1580, et dont M. Blanchemain a rappelé le nom après M. Gellibert des Séguins, n'a absolument rien à voir ici. — J'ai inutilement cherché des renseignements sur Guillaume de Gennes dans les pièces originales du Cabinet des Titres.

péchés de jeunesse et l'amoureux se transforme en penseur. Y a-t-il eu, comme je le disais tout-à-l'heure, une cause psychologique, une amère douleur, qui a amené cette brusque évolution morale et littéraire ? On se prend presque à le supposer (1).

Qu'on lise après la dédicace à Madame Marguerite, l'*Oraison au Roy* (2) et les six pièces de vers qui composent ce recueil de Tahureau, et l'on sera étonné de la gravité précoce qui s'est emparée de son esprit à son retour de Poitiers (3). C'est probablement aussi à cette époque de sa vie qu'il composa ses *Dialogues*, écrits au dire de Maurice de la Porte, son ami « lors qu'il estoit en sa plus belle fleur ». Tahureau tout-à-l'heure simple Pétrarquiste, poète voluptueux dans ses vers, devenu auteur satyrique dans sa prose, fait la censure des mœurs de son temps. C'est lui, qui semblait il n'y a qu'un instant le seul vraiment amoureux des poètes, « qui dépeint avec une inexorable ironie les folies des amoureux » (4), ce qui est encore plus singulier que de le voir, comme un nouveau Théophraste, attaquer sans pitié les ridicules à la mode et les égarements des philosophes.

(1) C'est dans la curieuse pièce du *Contr'amour* qu'il dit (II, 231):

« Et travaillons à faire des écrits
Où noz neveux puissent apprendre » !

Il annonce cependant déjà cette transformation à la fin de ses vers à Anthoine Le Devin, II, 167, et même à la fin de ceux adressés à Jean Taron, I, 116.

(2) *L'Oraison au Roy*, qui n'a pas été assez remarquée jusqu'ici, a droit à une place tout à fait à part dans l'histoire de la langue et de la littérature, à côté de la *Deffence et illustration de la langue françoise* de Du Bellay et Colletet a eu bien raison de dire : « Elle est décrite si nettement que *je ne croy pas que ce temps là ait rien écrit de mieux.* »

(3) Maurice de la Porte, après avoir parlé du poète qui « s'amusa à discourir de l'amour si doctement et si mignardement qu'il sembloit entre les poètes françois estre seul vraiment amoureux », ajoute « je me tais de l'oraison qu'il dédia au roi faisant mention de la grandeur de son roiaume, laquelle pour n'estre moins sententieuse que faconde donne assés à connoistre l'excellence de son esprit. »

(4) Voir *Dialogues* de Tahureau, notice de F. Conscience, p. VI.

Qui l'eût cru ! C'est un livre de prose satyrique, dont certaines peintures trop nues rappellent, il est vrai, le poète des *Baisers*, qui peut être considéré comme le chant du cygne du Pétrarque manceau. Il ne l'avait entrepris, dit-il, « à autre fin que pour adoucir le travail et recréer le loisir des hommes de sain et entier jugement ». Son intention était aussi de complaire « aux honestes et vertueuses dames, à celles qui sont sages et gratieuses et toutes autres personnes bien nées, et non d'offenser leurs chastes et nettes oreilles, par ce qu'il dit au mépris des sottes et outrecuidées ». Mais je crains que le jeune satyrique n'ait supposé les dames trop honnestes et trop vertueuses, et que la plupart, malgré ses réserves, n'aient été justement choquées, comme les outrecuidées, des peintures et des paroles trop crues de ce Démocrite du Maine. Il reste, qu'on ne l'oublie pas, un curieux chapitre à écrire sur ce dernier état de l'âme de Tahureau, et sur ce qu'on peut appeler la seconde manière du jeune poète, dont la fin prématurée fait regretter qu'il n'ait pu donner toute sa mesure avant de mourir.

On sait que les *Dialogues* ne furent publiés que dix ans après sa mort, en 1565. Leur éditeur, Maurice de La Porte, dans l'épitre qu'il plaça en tête du livre, donne les derniers renseignements qu'on ait eus jusqu'à ce jour sur la vie de Tahureau :

« Délibérant partir de ceste ville de Paris pour se retirer en son païs natal, il en laissa en ma présence la copie à mon frère (Ambroise de La Porte), le priant de la voir et lui en mander son advis... Mon frère aiant satisfait à sa volonté et apperceu que la lecture de son livre estoit grandement proffitable.... il le lui feit entendre pour avec son consentement le mettre sur la presse. Mais d'autant que pour autres siennes affaires il espéroit dedans peu de tems s'acheminer par deça il en feit surseoir l'impression de laquelle il désiroit voir le commencement. Or comme l'un et l'autre proposoient

de nous donner le fruit de leur diligence et labeur, la mort qui renverse à l'instant les entreprises des hommes et qui ravit aussi tost une blonde jeunesse qu'une blanche vieillesse, eus n'estans encore parvenus au XXVIIIe an de leur aage, *presque en un mesme tems* trancha le filet de leur vie (1) ».

Tahureau était-il allé à Paris prier Madame Marguerite d'accepter la dédicace de son nouveau recueil de poésies, et de lui faire la grande faveur de présenter au Roy « sa petite oraison » et en même temps obtenir pour son livre le privilège d'impression qui, quinze jours après la dédicace, datée du Mans, fut accordé à la mère des deux frères de La Porte, *le 30 avril 1555* ? Est-ce à cette date précise que se rapporte la communication à Ambroise du manuscrit des *Dialogues* ? C'est assez probable. Jusqu'à présent c'est là tout ce qu'on connait sur les derniers jours de la vie de Tahureau.

Quant à ce qui est de son mariage, qui précéda sa mort de bien peu de temps, on n'a, je le répète, absolument rien su jusqu'ici à cet égard. Maurice de La Porte regrettait que Tahureau eût été empestré « en son pays » des liens d'une femme. Colletet dit d'après lui : « Trop heureux s'il se fust maintenu dans la liberté naturelle où le ciel l'avoit fait naistre

(1) Epitre en tête des *Dialogues*, p. V. Maurice de la Porte dit de même en 1571, six ans après, dans ses *Epithètes*, f° 255 v° : « se retirant de ceste ville en son païs (ou de malheur il fut empestré des liens d'une femme), il laissa entre les mains d'Ambroise de la Porte, mon bon frère, deux dialogues, que depuis j'ay fait imprimer ; *lesquels eussent esté de deux autres accompagnés* si la mort envieuse d'un *si gentil* personnage ne lui eut sillé les yeux d'un sommeil irreveillable, peu après la solennité de son mariage ». — Pour fixer la date de la mort de Tahureau, j'ai essayé de connaitre celle d'Ambroise de la Porte, enterré à Saint-Etienne-du-Mont. Je l'ai vainement cherchée dans l'Epitaphier des églises de Paris. L'*Histoire de l'Imprimerie* de La Caille, malgré tout ce qu'elle dit des deux frères et de leur mère, ne permet pas de préciser la date de la mort d'Ambroise. Quant à M. Cocheris, dans son énumération des Epitaphes de Saint-Etienne-du-Mont, donnée dans son édition de l'*Histoire de la ville et du diocèse de Paris* de Lebœuf, t. II, p. 651, il cite une partie de celle d'Ambroise, mais sans avoir non plus trouvé sa date.

et qu'il ne se fust point abandonné à un funeste mariage ! Je dis funeste, puisque quelques auteurs de son temps n'imputent qu'à ce fascheux lien la seule et véritable cause de la mort précipitée de ce jeune poète trop ardent et trop amoureux ». On a supposé, d'après les dires de Maurice de La Porte, qu'il était revenu dans le Maine où il n'avait pas tardé à se marier (1). « Nous n'avons trouvé aucun détail sur cette union qui fut de courte durée, dit M. de Clinchamp, car il mourut la même année à peine âgé de 27 ans ». Blanchemain, qui lui aussi fait revenir le poète parmi les siens, ajoute de son côté: « Les recherches qui ont été faites n'ont pas appris le nom de cette jeune femme dans les bras de laquelle il s'épuisa et mourut d'amour. Ce dernier épisode de sa vie dut avoir pour théâtre le domaine du Chesnay, en Courcemont, au Maine (2) ».

Hélas ! toutes ces suppositions étaient des rêves. Le poète se maria bien loin du Maine et il reste à savoir s'il eut le temps après son mariage de revenir dans sa province, et si ses cendres reposent dans le sol natal (3).

Les énigmes poursuivent Tahureau jusqu'à son dernier soupir et même outre tombe, puisqu'on ne sait où se dressa son tombeau.

Voilà pourtant que je viens révéler enfin ce que Colletet appelle son funeste mariage ; mais hélas! ce mariage il reste à l'expliquer. Si celle qu'il épouse est sa bien aimée de Poitiers, cette union se comprend facilement. Sinon, comment concevoir que le poète malheureux, lassé de la vie, soit allé se marier *in-extremis* au fond du Berry, loin des

(1) Voir M. de Clinchamp, *Bulletin du Bibliophile*, 1846, p. 944; M. Hauréau, *Histoire littéraire du Maine*, t. X, p. 68. Blanchemain, *Poésies de Tahureau*, t. I, p. x.

(2) *Mignardises de Tahureau*, Edition Gay, p. 25, et *Poésies*, Edition Jouaust, t. I, XI.

(3) Mort en 1555, le poète n'a pu vivre que trois mois au plus après son mariage. Ce n'est que dans les papiers de la famille de sa femme qu'on pourra découvrir la date exacte et le lieu de sa mort.

siens, loin du Maine. A cette nouvelle passion, à cette reprise d'amour soudain on peut cependant trouver une explication toute physiologique, pathologique même, dans l'état maladif de Tahureau, qui paraît avoir été poitrinaire et a soupiré, lui aussi, sa *chute des feuilles* (1). L'amoureux était dès lors disposé à ressentir des ardeurs d'autant plus vives qu'il était plus près de sa fin. On pourrait croire aussi qu'étant allé à l'école de droit de Bourges, comme le firent ses amis Vauquelin, Scévole de Sainte-Marthe et bien d'autres transfuges de Poitiers, toujours prêt à se renflammer, se sentant éperonné par la mort qui s'avance, il fut pris là par les attraits d'une belle fille qu'il épousa, pour jouir enfin du bonheur qui le fuyait depuis longtemps. J'indique aux chercheurs ces explications possibles, et j'en arrive à ce mystérieux mariage du gentil Tahureau.

Le premier document qui le révèle, c'est une procuration donnée le 17 septembre 1555 devant Gervais Le Blay, notaire au Mans, par noble personne Jacques Tahureau, ci-devant lieutenant général et juge du Maine, et damoiselle Marie Tiercelin sa femme, seigneur et dame de la Chevalerie, en Anjou, et du Chesnay au pays du Maine, à Pierre Tahureau leur fils aîné, avocat au parlement, en présence de noble homme Olivier Clément, seigneur de Saint-Jean, demeurant dans la paroisse d'Amné et de Michel des Mézerettes, demeurant dans la paroisse de Courcemont, pour les représenter au mariage de leur fils Jacques Tahureau.

Le Maine est loin de l'extrémité du Berry : un voyage de soixante lieues est trop au-dessus des forces des vieux parents, peu sympathiques peut-être aussi à cette union de l'enfant prodigue en pays lointain. Ils confient à leur fils aîné Pierre, au représentant né de la famille, le soin d'assister au contrat destiné à régler les conditions du mariage de Jacques (2).

(1) Voir II, 148, 33, 34, etc.

(2) On a vu qu'en 1554 ils avaient déjà donné mandat à Pierre, à cause

Pierre, qui, plus pressé que son frère et moins absorbé par la poésie, est déjà avocat au parlement, s'en va remplir la mission paternelle. Jacques naguères le conviait à venir en sa terre, en son Parnasse du Maine, avec les autres poètes manceaux, et plus récemment lui adressait de beaux vers sur l'*Inconstance des choses*, qu'il terminait en lui disant :

Mais si l'on trouve de tout point
Au monde une amour naturelle,
C'est bien celle-là qui nous joint
D'une alliance fraternelle (1).

C'est donc à la fois un frère et un ami qui s'en va vers le nouveau fiancé. Onze jours après que le pouvoir de représenter la famille lui a été donné devant le notaire du Mans, nous le trouvons assistant au contrat de mariage du poète manceau.

Voici l'analyse de ce contrat, telle qu'à défaut de l'acte lui-même nous l'ont conservée les papiers de famille des Tahureau, au Cabinet des Titres :

« Contrat de mariage de noble Jacques Tahureau, fils de noble personne Jacques Tahureau, seigneur de la Chevalerie en Anjou et du Chesnay au pays du Maine et de Marie Tiercelin sa femme, assisté de noble homme Pierre Tahureau son frère aîné, accordé *le 28 septembre 1555* avec honnête fille *Marie Grené*, fille d'honorable homme Jean Grené et de demoiselle Guillemette Barbat, *sa veuve*, demeurante dans la ville de *La Charité*, au diocèse d'Auxerre. Par lequel, ledit Pierre Tahureau, comme fondé desdits sieur et dame de la Chevalerie, s'oblige à donner au futur par héritage en toute propriété, non obstant la coutume du Maine et de l'Anjou, la part qui devait lui revenir dans les biens

de leur grand âge, sans doute, de vendre pour eux une maison de la rue Saint-Flaceau au Mans.

(1) II, 221-226.

de ses père et mère. Et il est dit que la maison de feu Grené, assise au lieu de La Charité, où avait fait sa résidence ledit Grené, appartiendrait par préciput et avantage à Philbert Grené son fils. — Présens, noble homme *Guillaume de Gennes*, demeurant *à Tours*, Guillaume Grené hostelier à Cosne, prudent homme Antoine Bouchereau, marchand, demeurant à La Charité, et Me Robert Pineau, notaire, au comté de Sancerre. — Contrat passé paroisse de *Saint Satur sous Sancerre*, devant Pierre Ruleau, notaire à Bourges, Jean Arnault conseiller et procureur général du roy en Berry, étant garde scel de la prévôté et ressort de Bourges (1) ».

Le voilà donc enfin connu ce nom de la femme de Tahureau, que j'avais en vain demandé aux échos des bois du Chesnay :

Le rossignol sait tout lorsqu'il s'agit d'amour,

a écrit le poète de *Miette et Noré*. Et cependant les rossignols des vertes chênaies de Courcemont étaient restés muets, et ne m'avaient pas appris ce nom que m'ont révélé les papiers de famille qu'on avait oublié d'interroger depuis trois siècles (2).

C'est d'une petite bourgade du diocèse d'Auxerre, sur les confins du Nivernais et du Berry, et sur les bords de la

(1) De bien courts extraits de ce contrat, se réduisant à deux lignes, figurent au dossier B, et sont de plus assez inexacts, car ils sont datés à tort, pour la plupart, de 1556. (La mère de l'épouse y est appelée du nom de *Barbard*, et le notaire de celui de Bulleau.) Une seule mention de ce mariage, faite au XVIIe siècle et exacte comme date, parle aussi de la présence de Pierre Tahureau. On y relève qu'il donne en propre à son frère puiné la part qui lui pourrait appartenir par le décès de ses père et mère : « Ce qui fait voir la condition noble des parties contractantes ; car dans le Maine les cadets n'ont que par bienfait et à vie leur partage et après leur décès doit retourner à l'aisné, si le partage n'a été concédé en pleine propriété aux cadets. »

(2) La généalogie imprimée des Tahureau ne contient rien de relatif à Jacques ; mais dans des généalogies manuscrites on le dit marié à Marie Grene ou Grené.

Loire, à Saint-Satur sous Sancerre, entre Sancerre et Cosne, qu'est daté le contrat de mariage du poète de l'*Admirée*. Il était assez bien caché là pour que personne n'eût l'idée d'aller l'y découvrir. Je laisse aux écrivains locaux de cette région le soin de rechercher quelle était cette famille des Grené et des Barbat, qui semble d'un rang fort modeste, comme celle de la *Marie* de Ronsard, et je me borne à constater la présence, au mariage de Tahureau, de Guillaume de Gennes, son ami (1), comme celui de Baïf, présence, je le répète, qui est un peu troublante et assez énigmatique. Il ne faut pas oublier de remarquer que c'est à Guillaume de Gennes que sont adressés les vers de Baïf, qui semblent se rapporter à la jeune femme que devait épouser Tahureau. Ces vers n'ont pas été cités jusqu'ici et M. Becq de Fouquières, qui dans son édition de Baïf a donné des extraits de cette pièce à Guillaume de Gennes, a précisément écarté tout ce qui se rapporte à la *Marie* de Tahureau (2).

Voici ces vers qui figurent au III[e] livre des *Passe-temps*, parus en 1573:

Mais mon Tahureau j'avise
Qui sa guiterre détand.
En fondant en mignardise
Tout à sa *Marie* entand,
Qui nous l'oste et se l'assure
Etreint d'une foy parjure (3).
Je le voy comme il la baise...,
Je les voy se pasmer d'aise,

(1) Voir *Poésies de Tahureau*, I, 138. C'est par erreur que les deux éditions données par Blanchemain font adresser la pièce de Tahureau à C. de Gennes, son fidele amy. La table elle-même indique G. de Gennes, à qui sont également adressés les vers de Baïf. — On remarquera que l'extrait du contrat de mariage ne mentionne la présence d'aucune sœur de la mariée.

(2) Voir *Poésies choisies de Baïf*, Charpentier, 1874, in-12, p. 261.

(2) Tahureau était-il coupable de parjure envers ses amis seulement ou envers l'Admirée? Il ne faut pas oublier ce vers de Baïf.

Je les voy s'entre irriter
A qui de plus grand délire
Fera que l'autre périsse (1).

Ces vers, il faudra les rapprocher de ceux des *Eglogues* de Baif et des *Amours de Francine* que j'ai fait connaitre, si l'on veut chercher à pénétrer plus avant l'enigme de l'*Admirée* et deviner si oui ou non la belle amoureuse qui rendit le poète heureux à Poitiers, aux dires de Baïf et de La Péruse, ne fait qu'un avec Marie Grené.

Enfin Tahureau après tant de douleurs, croyait son bonheur assuré. Il recommençait avec celle qui venait de s'unir à lui, pour le consoler de ses malheurs passés, ce duo de la jeunesse et de l'amour vieux comme le monde et toujours nouveau, ce *carmen amœbeum*, ces tendres mignardises qui de ses lèvres de poète s'épanchaient à la fois plus douces et plus enflammées.

(1) *Œuvres de Baïf*, t. II, 1573, p. 67 v°-68, III[e] livre des *Passe-temps*. Tahureau paraît encore avoir été à Poitiers quand Baif a écrit ces vers. Il s'agit d'un souper d'amis auquel le poëte convie la petite bande du cénacle, G. de Gennes, Tahureau, Panjas avec sa Charlotte, comme tous les autres avec leurs amoureuses :

Que le souper on apreste
Sur tout riant d'un bon vin,
Et pour ceindre nostre teste
Qu'on ait le lorier divin.
Tahureau seul le demande
En nostre petite bande :
Qui de sa guitarre douce
Tous nos soucis charmera,
Quand des fredons de son pousse
Les cordes il touchera,
Dessous sa gaie science
Réglant nostre libre dance.

Puis viennent bientôt après les vers que j'ai cités et qui indiquent aussi que Tahureau assista ce soir là à ce souper, dont je ne suis pas obligé de rapporter la fin de l'invitation, publiée seulement par Baif en 1573, c'est-à-dire dix-huit ans plus tard, à une époque où son âge eut dû lui inspirer plus de réserve qu'au lendemain de ses vingt ans.

Elle et lui se croyaient heureux pour toujours !

. . . . . . Leurs âmes affaiblies
Succombaient sous le poids de leur félicité.
Leurs cœurs battaient ensemble et leurs bouches unies
Disaient éternité (1) !

Hélas ! l'éternité ne devait durer qu'un matin. Au lendemain de son mariage avec sa mystérieuse épouse le poète reprenait ses ailes « pour s'envoler dans un autre univers ! »

Marie Grené, c'est dans vos bras qu'est mort Tahureau. C'est votre amour qui l'a tué, si toutefois il n'était pas déjà épuisé avant ce mariage, si la maladie dont il souffrait n'a pas elle aussi contribué à ce dénouement, simplement brusqué par l'ardent délire qu'a décrit Antoine de Baïf. Hélas! celui-ci ne croyait pas être si bon prophète, en prédisant la mort de l'un ou l'autre des deux amoureux. C'était son gentil amy lui-même qui ne tarda pas à succomber peu de mois après « ce funeste mariage ».

Faut-il le plaindre ? N'avait-il pas célébré lui-même « l'heur que reçoivent ceux qui meurent entre les bras de leur dame » :

O mort, des morts délicieuse
O mort, mais plus tôt vie heureuse !
Hélas qu'on ne me trouve ainsi
Au sein de ma dame transi (2).

Ses vœux étaient donc bien accomplis. De plus pour ces jeunes poètes de la Renaissance tout imprégnés du paganisme de la Grèce, mourir à la fleur de leurs ans, n'est-ce pas comme l'on disait sous le ciel de Thèbes dont rêvaient sans cesse ces disciples de Pindare, n'est-ce pas mourir

(1) On sait que ces vers du *Lac* ont été publiés après la mort de Lamartine.

(2) I, 123.

« aimé des dieux ? » Cette mort prématurée fut donc encore pour Tahureau une faveur de la Muse (1).

Tahureau fut pleuré de ses amis ; il y aurait à recueillir les vers qu'ils effeuillèrent sur son tombeau et que Colletet n'a pas tous rassemblés.

Baïf marcherait en tête de ce cortège funèbre, avec ce tercet qui vaut à lui seul une longue élégie :

Toujours le miel coule sur le tombeau
Du jeune amant ! Que les vermeilles roses
Au doux printemps y fleurissent écloses (2) !

Puis viendraient les deux épitaphes de Vauquelin de La Fresnaye, et les vers émus de Charles Toutain devenu lieutenant général de Falaise, qui lui aussi avait gardé un doux souvenir du compagnon de ses ébats dans Poitiers; puis les éloges poétiques sinon des amis, du moins des contemporains, de Loys Le Caron, de Jacques Moysson et d'autres. Enfin la dernière couronne funéraire serait un hommage hors ligne, un sonnet des *Regrets* de du Bellay, qu'on n'a pas remarqué jusqu'ici et qui me paraît se rapporter à Tahureau (3).

(1) En parlant ainsi de la mort de Tahureau, comme l'ont fait déjà Malitourne et Blanchemain, il ne faut pas oublier ce qu'il dit lui-même des « manières de parler poétiques, qui sembleroient autrement trop libres pour un chrestien, si on ne les prenoit selon l'antique façon et usage des poetes ». Voir *Poésies de Tahureau*, I, 7.

(2) Vers mis par Baïf en 1573 en tête de l'édition des *Amours*, dans sa dédicace au duc d'Anjou.

(3) Que ceux qui croiraient une autre attribution plus judicieuse, indiquent si ce sonnet doit alors s'appliquer à Jean de la Péruse ou à quelque autre poète ami de du Bellay, mort avant l'impression des *Regrets* (1558). Tahureau a parlé souvent de du Bellay dans ses poésies et lui a dédié notamment les vers où il l'invite à quitter Rome pour revenir en France, II, 158-163. Le séjour de Joachim en Italie avait interrompu les relations des deux « chers compagnons », ce qui explique le petit nombre de vers qui les rappelle. Tahureau connaissait d'ailleurs tous les du Bellay. Il a célébré

Ce Langé dont le bruit cessera de s'épandre,
Quand épandre on verra tout ce grand monde en cendre.

Il a déploré la mort du jeune comte de Tonnerre, Henry du Bellay,

Voici le beau sonnet du poète angevin, dont la mort hélas devait suivre de près celle de son ami :

N'estant de mes ennuis la fortune assouvie
A fin que je devinsse à moy mesme odieux,
M'osta de mes amis celuy que j'aymois mieux,
Et sans qui je n'avois de vivre mille envie.
Donc l'éternelle nuict a ta clarté ravie,
Et je ne t'ay suivi parmi ces obscurs lieux,
Toi, qui m'as plus aimé que ta vie et tes yeux
Toy, que j'ay plus aimé que mes yeux et ma vie.
Hélas, cher compagnon, que ne puis-je estre encor
Le frère de Pollux, toy celui de Castor,
Puisque notre amitié fut plus que fraternelle ?
Reçoy donques ces pleurs, pour gage de ma foy
Et ces vers qui rendront, si je ne me deçoy,
De si rare amitié la mémoire éternelle (1).

Il resterait à parler aussi des œuvres non imprimées que Tahureau laissait après lui. Charles Toutain avait bien raison de dire :

Hélas ! que je crains bien que tes vers ensuivants
Qu'encore on avoit vus de tant de mignardises
Et tant de gais discours de pasteurs escrivants
Et tant d'autres amours et belles entreprises,
Que je vis quelquesfois avec leur Tahureau,
La non chalance n'ait dessous la tombe mises (2).

mort en 1554, II, 216. (Je remarque en passant que Tonnerre n'est pas loin du pays où il s'est marié).

(1) V. Sonnet XLI des *Regrets*. *Œuvres françoises* de du Bellay, Rouen, 1597, p. 345.

(2) Voir ces vers du cinquième chant de *Philosophie* de Toutain et les épitaphes dont j'ai parlé dans la vie de Tahureau par Colletet, imprimée dans l'édition des *Mignardises*, Gay, 1868. En tête des deux épitaphes que Vauquelin de la Fresnaie a consacrées à Tahureau,)Voir *Les diverses poésies du S*r *de la Fresnaie*, 1605, *Epitaphes*, p. 665.) il le dit sieur de la Chevalerie.

Je conçois que la famille du poète ait préféré laisser reposer dans une ombre discrète les vers amoureux de Tahureau, si même elle ne les a pas détruits ; mais sa traduction en vers de l'*Ecclésiaste*, dont il ne faut pas s'étonner lorsqu'on songe aux Psaumes de Baïf et à ceux de Desportes, n'aurait-elle pas bien pu être publiée par les siens, à défaut de la suite des *Dialogues* et même des *Bergeries*, ne fut-ce que comme contre-partie des poésies trop profanes qu'il avait commises à l'avril de son âge (1) ?

L'héritier de ses œuvres avait été pourtant son frère Pierre, dont La Croix du Maine a fait un si grand éloge, en l'appelant « l'un des plus sages et advisés gentilshommes et des plus doctes et lettrés qui soit au Maine » (2).

Je puis ajouter quelques renseignements à ceux donnés par le célèbre bibliographe manceau sur le frère de l'auteur des *Dialogues*. Moins d'un an après le mariage de Jacques, il se mariait à son tour. Le 21 août 1556, devant Michel Bailly notaire au Mans, était passé le contrat de mariage de Pierre Tahureau, écuyer, fils aîné de Jacques et de Marie Tiercelin, avec Marie Vénard, fille unique de feu Alexandre Vénard et d'honorable Marie Cabaret, dame du Truchenay.

En 1559, le 24 juin, il fit un règlement sous seing privé avec son beau frère Jean Guéroult, pour régler leurs droits réciproques dans la succession de son père et de sa mère, et composa de même avec Georges Clément, mari de son autre sœur. Ce ne fut qu'en 1564 qu'ils passèrent un acte en

(1) J'ai vainement cherché au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale un portrait gravé ou un crayon de Tahureau, dont les traits nous restent inconnus à la différence de ceux de Baïf et de du Bellay. (Voir deux portraits de Baïf, l'un en tête de l'édition de ses *Poésies choisies* de M. Becq de Fouquieres, l'autre en tête de l'édition des *Mimes* de Blanchemain et le portrait de du Bellay, reproduit dans l'édition de ses *Lettres*, publiée par M. de Nolhac, d'aprés un crayon de la Bibliothèque nationale).

(2) *Bibliothèque françoise* de La Croix du Maine. L'auteur, toutefois, ainsi qu'on l'a généralement remarqué, s'est trompé sur l'âge de Pierre Tahureau, en ne lui donnant que cinquante ans ou environ en 1584.

due forme de partage, qui fut simplement l'exécution des règlements particuliers précédemment faits entre eux. Le 3 juin de cette année eut en effet lieu le partage noble des biens de Jacques Tahureau et de Marie Tiercelin, devant Michel des Mezerettes, notaire au Mans, demeurant à Courcemont, entre Pierre leur fils aîné et principal héritier, Georges Clément, sieur de la Damnyère en Amné, beau frère de Pierre et époux de Marie sa sœur (1), et Jean Guéroult, sieur de Bellenoe en Pervenchères, mari d'Anne Tahureau, autre sœur du poète.

Pierre en sa qualite d'aîné eut la Chevalerie à Jarzé, en Anjou, le Chesnay en Courcemont, le lieu de Chauvigny en Briosne, les Palfrières en Sargé (2).

Bien que fort versé en jurisprudence, bien que reçu avocat, Pierre n'avait pas, malgré les traditions de sa famille, occupé une charge de judicature. Il utilisait ses connaissances juridiques et sa bonté à concilier et pacifier les plaideurs. « Sa profession est de suivre les armes et non la robbe longue », ajoute La Croix du Maine (3). Vers l'époque à laquelle ce dernier rédigeait sa *Bibliothèque,* nous voyons Pierre qualifié plusieurs fois, en 1586, du titre de maitre d'hôtel de

(1) Marie Tahureau survécut à son mari. Elle figure en 1577 à Amné comme garde noble et tutrice naturelle de Pierre Clément, seigneur de la Dannière.

(2) Une mention du dossier B explique que Pierre a été obligé d'avoir recours aux arrangements préliminaires dont j'ai parlé « parce qu'il avait marié dès 1555 son frère Jacques, qui n'avait plus d'intérêt dans la succession ; mais elle appartenait pour les deux tiers à Pierre. Dans l'autre tiers il avait encore la part de Jacques. Aussi on voit qu'il prend les deux terres de la Chevalerie et du Chesnay, qui sont terres qualifiées. pour ses parts et préciput ; lequel droit de préciput appartient seulement aux nobles dans la coutume du Mane ».

(3) Malgré cela, en 1584, les collecteurs de la paroisse de Courcemont voulurent « par animosité et se prétendant en doute de sa qualité et noblesse » le comprendre aux rôles des tailles, et il lui fallut le 20 janvier présenter requête aux élus pour faire reconnaitre son droit.

la maison de François de Bourbon, prince de Conti, et de surintendant des affaires de ce prince (1).

En 1602, le 29 mars, il fait le partage noble de ses biens et de ceux de son épouse entre ses enfants, Pierre l'aîné, Jacques, Jean écuyer sieur du Gué, et Marie Tahureau, femme de Pierre de Maridor, sieur de la Teisserie. Pierre en sa qualité d'aîné eût par préciput le château du Chesnay (2). C'est dans sa descendance directe, bien facile à connaître, qu'il faut suivre jusqu'à la Révolution, jusqu'à l'émigration des derniers membres de sa famille, la trace des manuscrits du poète, dont Le Paige signalait encore l'existence au Chesnay en 1777, et dont parle aussi le maire Négrier de la Crochardière (3). Aujourd'hui je ne crois pas nécessaire de pousser plus loin cette revue des Tahureau.

J'ai été bien long déjà sur le compte du chantre de

(1) Un certificat signé du prince de Conti, fait au château de Bonnétable le 18 mai 1587, constate que Jacques Tahureau, fils cadet de Pierre est « archer de sa compagnie et couché et enrollé en l'estat qui en a esté fait ». Ce Jacques, qui fut un des plus vaillants soldats de Henri IV et servit la France pendant près de cinquante ans, a comme on dirait aujourd'hui, de magnifiques états de services, qui font partie du dossier B. Zélé royaliste, « il fust l'un des premiers à cheval, en ceste province, pour le secours de la ville du Mans, lorsque les ennemys de sa majesté à la Magdelaine, l'an 1588, voulurent s'en emparer. » Bien que royaliste comme son fils, Pierre obtint le 15 mai 1589 une sauvegarde du duc de Mayenne, lieutenant général de l'estat et couronne de France », pour sa maison terre et seigneurie du Chesnay.

(2) Il fait par cet acte la démission de ses biens et veut que son aîné laisse à ses autres enfants les choses qu'il leur lotit pour leur tiers. Le 13 avril 1602 (dossier B), eut lieu la division entre les puînés de la part que leur père et leur mère venaient de leur lotir. — On est étonné de voir survivre si longtemps le frère aîné du poète, mort depuis près d'un demi siècle.

(3) Voir la Généalogie imprimée des Tahureau au Cabinet des Titres. — On trouve inscrits sur la liste générale des émigrés du département de la Sarthe, Jean-Charles Tahureau domicilié au Mans, les enfants Tahureau et Madeleine-Marguerite de Loubes, veuve de Jacques-René Tahureau, domiciliée à La Bazoge-Gouet. C'était la veuve de Jacques-René de Tahureau, décédé au Chesnay, et inhumé le 10 septembre 1787, âgé de quatre-vingt-sept ans environ.

l'*Admirée ;* mais c'est surtout la faute de mes devanciers, qui avaient été trop discrets à son égard. Le Maine n'est déjà pas trop riche en célébrités littéraires pour laisser dans une pénombre obscure les poètes qui ont fait sa gloire. Aujourd'hui l'occasion m'a été offerte de communiquer aux curieux ce que je savais de Tahureau et de leur suggérer le désir de deviner les énigmes de sa vie. J'espère une autre fois leur révéler les rapports de Joachim du Bellay et de Baïf avec la Sarthe, et aussi la vie de Robert Garnier, la vraie gloire littéraire du Maine, le précurseur de Corneille, l'honneur du sol Manceau. Robert Garnier, voilà sans conteste notre seule illustration dont le nom ait pénétré dans la France entière! Réunissant les titres qu'ajoute à une grande notoriété et à la beauté plastique, une vie toute d'honneur passée dans la province qui l'a vu naître, seul il mérite à tous égards de voir sa statue taillée dans le marbre ou coulée en bronze, se dresser debout au grand soleil sur une place publique. Nos autres célébrités de moins haute taille doivent s'incliner devant lui, dignes seulement d'un buste ou d'une statue de pierre, s'élevant plus modestement dans le demi-jour d'un musée ou sous les ombrages d'un square de notre cité mancelle.



Mamers. — Typ. de G. Fleury et A. Dangin. — 1885.

